

Tableau de bord de la **compétitivité** de l'**économie belge**



Une batterie d'indicateurs couvrant la compétitivité met en lumière les forces et les faiblesses de la Belgique vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux et des meilleures performances européennes. Cet outil de mesure qui est actualisé annuellement est destiné à un large public, aussi bien aux décideurs politiques, aux acteurs économiques qu'aux citoyens intéressés.








Cette étude a été clôturée le 24 février 2022. Les données exprimées en indices doivent être interprétées avec prudence, en tenant compte de l'année de base déterminée pour ces indices dans les statistiques officielles (entre autres Eurostat). Le choix de l'année de base est, par définition, déterminant pour la comparaison avec le niveau qu'atteindra un indicateur dans les années suivantes et pour l'interprétation y afférente. Les données annuelles les plus récentes datent de 2021 et permettent une comparaison avec l'année précédente.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

-  0800 120 33 (numéro gratuit)
-  SPFEco
-  @spfeconomie
-  [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-  [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)
-  [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)
-  economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

123-22

Table des matières

Executive summary.....	5
Introduction.....	8
1. Résultats de la compétitivité.....	12
1.1. Léger progrès de la part de nos exportations dans les exportations mondiales	12
1.2. Recul sévère du PIB en 2020.....	13
1.3. Les finances publiques demeurent défavorables	16
1.4. La Belgique se lance le défi d'écologiser son économie.....	18
1.5. Baisse du nombre de Belges en risque de pauvreté.....	20
2. Déterminants de la compétitivité	23
2.1. Hausse plus rapide des coûts salariaux que de la productivité	23
2.2. L'inflation repart à la hausse en 2021.....	25
2.3. Une compétitivité limitée dans les industries de réseau due à des prix élevés	27
2.4. Intégrer davantage l'innovation au coeur des opérations courantes des entreprises	31
2.5. La Belgique performante en matière d'économie numérique mais en retard pour la 5G.....	35
2.6. Un dynamisme entrepreneurial insuffisant.....	38
2.7. La Belgique attire les investissements étrangers mais le climat des affaires doit s'améliorer.....	42
2.8. Un capital humain sous-exploité.....	44
Liste des abréviations.....	48

Liste des tableaux

Tableau 1-1. Exportations et parts de marché de biens (en % des exportations mondiales), 2015-2020.....	12
Tableau 1-2. Prévisions du PIB et de l'inflation, Belgique.....	15
Tableau 1-3. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.....	21
Tableau 2-1. Prix industriels de l'électricité au premier semestre 2021.....	28
Tableau 2-2. Prix industriels du gaz au premier semestre 2021.....	30
Tableau 2-3. Brevets sur les technologies liés à l'environnement, 2015 - 2019.....	33
Tableau 2-4. Indicateur DESI et sous-indicateurs, 2021.....	36
Tableau 2-5. Taux de renouvellement (churn rate) des entreprises.....	38
Tableau 2-6. Importance et parts de marché des investissements directs étrangers.....	42

Liste des graphiques

Graphique 1-1.	Compétitivité des exportations de biens, taux de croissance 2019-2020 et 2010-2020.....	13
Graphique 1-2.	Contribution des composantes des dépenses à la croissance du PIB, Belgique	14
Graphique 1-3.	Produit intérieur brut.....	15
Graphique 1-4.	Solde budgétaire (procédure de déficit excessif).....	16
Graphique 1-5.	Dettes publiques (procédure de déficit excessif).....	17
Graphique 1-6.	Émissions de gaz à effet de serre par habitant.....	18
Graphique 1-7.	Consommation finale d'énergie.....	19
Graphique 1-8.	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.....	20
Graphique 2-1.	Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire.....	24
Graphique 2-2.	Niveaux du coût salarial unitaire horaire.....	25
Graphique 2-3.	Indice des prix à la consommation harmonisé.....	26
Graphique 2-4.	Composantes du prix de l'électricité pour trois tranches de consommation, 2020.....	27
Graphique 2-5.	European Innovation Scoreboard, Belgique.....	32
Graphique 2-6.	Demandes de brevets adressées à l'OEB par million d'habitants et dépenses de R&D par habitant, 2020.....	33
Graphique 2-7.	Croissance de la productivité totale des facteurs.....	34
Graphique 2-8.	Poids de l'e-commerce dans le total des entreprises et du chiffre d'affaires, 2020.....	37
Graphique 2-9.	Créations et cessations d'entreprises assujetties à la TVA, Belgique.....	41
Graphique 2-10.	Taux d'emploi.....	44
Graphique 2-11.	Titulaires de 30-34 ans d'un diplôme de l'enseignement supérieur scolaire.....	46
Graphique 2-12.	Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, math., informat., ingén., indus. de transformation, production - pour 1000 habitants âgés de 20-29 ans.....	47

Executive summary

En 2022, le SPF Economie publie sa neuvième édition du Tableau de bord de la compétitivité. Les prestations et les déterminants principaux de la compétitivité globale de l'économie belge y font l'objet d'une analyse et d'un benchmarking. La majorité des indicateurs porte sur l'année 2020 dominée par l'incidence sur l'économie des chocs de demande et d'offre induits par la pandémie de Covid-19.

Si les données de très court terme ont permis d'estimer en temps réel l'impact de la crise, l'évaluation de la compétitivité représente un exercice complexe et délicat face aux incertitudes entourant l'évolution du potentiel de croissance. Les effets globaux de l'extension du télétravail, de l'intensification de la numérisation et des innovations qui pourraient en découler, sont encore à l'étude. De même, la question du caractère durable de la réaffectation sectorielle des emplois et des capitaux et de ses conséquences sur la productivité reste ouverte.

Ce tableau de bord examine aussi les performances de notre pays lors de la reprise de 2021 et épingle des retombées qui dépendront à plus long terme de l'ampleur et de l'efficacité des réallocations entre secteurs et entreprises et des changements dans l'organisation de la production après la crise. Dans quelle mesure certaines tendances pourraient s'estomper ou se renforcer après la crise ? L'explosion du télétravail, l'accélération de la numérisation, la manière d'assurer la transition écologique et de renforcer la résilience économique et sociale constituent certains des défis à relever.

Entre 2019 et 2020, la **part de marché de biens à l'exportation** de la Belgique est restée pratiquement stable (+0,03 point de pourcentage sur un an) à 1,74 % du total des exportations mondiales. L'accroissement de nos exportations extra-UE27 vers la Chine (+20 %) et les États-Unis (+6 %) explique essentiellement cette évolution positive. Durant la même période, notre position concurrentielle s'est améliorée, l'écart entre l'évolution de nos exportations et celle des importations mondiales devenant positif (+2,8 %).

La Belgique a enregistré une croissance négative du **PIB** de 5,7 % en 2020, soit un repli plus sévère que celui affiché lors de la crise financière de 2008-2009 (-2 % en 2009). En 2021, le PIB a renoué rapidement avec une croissance positive, rebondissant de +15,1 % sur un an au deuxième trimestre avant de ralentir à +5,0 % au trimestre suivant. Pour la première fois depuis le début de la pandémie de Covid-19, l'activité économique belge dépassait son niveau d'avant la crise à la fin du troisième trimestre de 2021.

Au niveau des **finances publiques**, la dette publique qui était repassée sous la barre des 100 % du PIB en 2018 et 2019, s'est dégradée à hauteur de 112,8 % du PIB en 2020. Le déficit budgétaire s'est quant à lui creusé en 2020 (9,1 % du PIB) après avoir été ramené de 5,4 % à 0,8 % du PIB entre 2009 et 2018.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans son Plan national énergie-climat (PNCE) 2021 - 2030, la Belgique prévoit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % en 2030 par rapport à 2005. En 2019, les émissions de **gaz à effet de serre par habitant** de la Belgique (10,6 kt équivalent CO₂) ont été plus élevées que celles de la moyenne des 27 États membres de l'Union européenne (UE27) (8,4 kt équivalent CO₂). La **consommation finale d'énergie** a toutefois baissé entre 2019 et 2020 (-7 %) à l'instar des résultats de l'UE27 et de nos principaux partenaires commerciaux. Dans son PNCE 2021 - 2030, la Belgique s'est également imposée un objectif de 17,4 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. En 2019, ce ratio a atteint 9,9 % (19,7 % pour l'UE27), ce qui traduit un effort de 7,5 points de pourcentage sur 9 ans.

Depuis 2015, le **nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** diminue de manière continue, pour s'établir à 2,1 millions de personnes en 2020 (soit 18,9 % du total de la population belge). Par ailleurs, le Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) de la Belgique,

adopté par le Conseil européen en juillet 2021, peut influencer positivement la pauvreté par le biais de mesures axées sur quatre thèmes (travail, logement, digitalisation et enseignement).

Le **coût salarial par unité produite**, l'un des déterminants de la compétitivité, s'est accru en 2020 pour la cinquième année consécutive, sous l'effet combiné de la progression de la productivité horaire et d'une évolution beaucoup plus rapide des coûts salariaux. Le déclin plus important des heures prestées (-8,5 %) en regard de la contraction du PIB (-5,7 %) est à l'origine de l'augmentation de la productivité en 2020. Cette tendance à la hausse du coût salarial unitaire est aussi enregistrée dans les autres économies étudiées depuis 2016, particulièrement en Allemagne.

L'**inflation** est passée de 0,4 % en 2020 à 3,2 % en 2021 essentiellement sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie. Initialement faible en janvier et février 2021 (+0,3 %), l'inflation s'est graduellement accélérée au fil des mois pour s'établir à +7,1 % en novembre et +6,6 % en décembre.

Le **prix de l'électricité pour les consommateurs industriels** est plus élevé en Belgique qu'en France ou qu'aux Pays-Bas au premier semestre 2021, quelle que soit la tranche de consommation. Par ailleurs, le prix de l'électricité s'envole à travers l'Europe au second semestre. Dans les secteurs électro-intensifs, nos entreprises subissent un désavantage compétitif face aux entreprises étrangères qui bénéficient de déductions et de réductions sur facture leur permettant d'être compétitives, même avec des prix d'achat supérieurs, comme en Allemagne. En ce qui concerne le **prix du gaz**, la Belgique demeure le pays européen le plus compétitif. Le renchérissement des prix énergétiques, fin 2021, s'annonce comme un défi pour la compétitivité, particulièrement pour les secteurs énergivores.

Notre pays est l'un des plus chers de l'Union européenne en matière de télécommunications. Si la couverture du réseau est très étendue, le **broadband price index** nous classe en revanche à la 25^e place. Un manque de concurrence dans ce secteur pourrait expliquer ces écarts de prix.

Outre les déterminants des prix, d'autres facteurs influencent la compétitivité comme l'innovation. Selon l'**European innovation scoreboard 2021**, la Belgique rejoint le Danemark, la Finlande et la Suède dans le groupe de tête des « champions de l'innovation ». Cette ascension résulte de la progression des dépenses d'innovation hors R&D (+57 % entre 2020 et 2021) et du nombre de nouveaux doctorants diplômés (+30 % durant la même période), ainsi que des compétences numériques, du capital-risque et de la productivité des ressources. Néanmoins, notre pays sous-performe dans les demandes de brevets selon le Patent Cooperation Treaty (PCT), les demandes de conception, les technologies liées à l'environnement et les publications scientifiques parmi les 10 % les plus cités.

La Belgique est confrontée plus que ses voisins à un phénomène d'affaiblissement tendanciel de la croissance de la **productivité totale des facteurs** (PTF). Cependant, alors que la contribution de la PTF à la croissance de la productivité du travail belge semble s'amenuiser, celle *des autres facteurs d'innovation* composant le capital (actifs incorporels dont la R&D, logiciels & bases de données, et actifs corporels) apparaît moins volatile et s'intensifie.

La Belgique occupe la 12^e place du **Digital Economy and Society Index (indice DESI)**, devant l'Allemagne et la France et affiche un score supérieur à l'ensemble de l'Union européenne. Elle est particulièrement bien classée pour l'intégration des technologies numériques dans les entreprises et pour la qualité du capital humain. Elle a cependant accusé, entre 2020 et 2021, un sérieux recul dans le classement en ce qui concerne la composante *Connectivité*, en raison du déploiement très limité de la 5G. Les entreprises belges sont largement connectées à la large bande fixe tandis qu'elles sont plus intensément numérisées que celles situées en Allemagne, France et dans l'UE27 dans son ensemble. En matière d'e-commerce, nos entreprises y recourent plus largement, et en dégagent une part de leur chiffre d'affaires plus importante que dans les pays voisins. Selon le classement international de l'**IMD World Digital Competitiveness Ranking**, la position de la

Belgique s'est dégradée depuis 2017 pour s'établir à la 26^e place sur 64 en 2021, derrière ses trois principaux partenaires commerciaux. À nouveau, la 5G pèse lourdement sur son score. En matière d'égalité hommes-femmes dans le numérique, l'écart salarial est très réduit (2^e place européenne) contre une 12^e position (derrière les trois pays voisins) pour les autres composantes du **Women in Digital Index**.

La Belgique présente une **densité d'entreprises** supérieure à celle de l'Allemagne ou de l'UE27 dans son ensemble, accusant un léger retard sur la France et un retard plus prononcé par rapport aux Pays-Bas. Le **dynamisme entrepreneurial** est insuffisant dans notre pays. Ainsi, outre une proportion relativement limitée d'entreprises actives avec au moins un employé en retrait ces dernières années, son taux de renouvellement de 10,79 % est l'un des plus mauvais de l'Union européenne, seule la Grèce affiche un taux de renouvellement inférieur à la Belgique. Cette faiblesse résulte de la combinaison d'un faible taux d'entrée (en particulier dans les petites entreprises) et d'un faible taux de disparition des entreprises, ainsi que de la lenteur de la diffusion des technologies. Par ailleurs, le taux de survie des entreprises à 5 ans est le plus élevé de l'UE27, et les entreprises à forte croissance sont proportionnellement moins nombreuses en Belgique que dans chacun de ses voisins. Selon le rapport « The Missing Entrepreneurs 2021 », la Belgique se positionne devant la France et l'Allemagne en termes d'entrepreneurs issus de catégories sociales désavantagées et/ou sous-représentées.

D'après le baromètre d'attractivité de Ernst & Young (EY Attractiveness Survey), l'**attractivité**, mesurée par le nombre de projets d'investissements directs étrangers, est forte en Belgique (5^e place). Notre pays se situe cependant derrière la France (1^{re}) et l'Allemagne (3^e), tandis que le nombre de projets d'investissements étrangers comptabilisés en 2020 a diminué dans tous les pays dans le sillage de l'effondrement de l'activité. Tant l'enquête précitée que l'enquête d'investissement de la BEI rapportent les mêmes préoccupations des investisseurs au niveau de la Belgique : complexité du système fiscal et niveau de taxation, manque de main-d'œuvre qualifiée (bien que les compétences des travailleurs soient reconnues) et instabilité du système politique et administratif.

Avec un **taux d'emploi** de 70 % en 2020 (Enquête sur les forces de travail), la Belgique n'a pas atteint l'objectif Europe 2020 (objectif : 73,2 %). Cependant, les derniers résultats trimestriels s'avèrent plus favorables. En effet, 71,4 % des 20-64 ans étaient au travail en Belgique au troisième trimestre de 2021. Pour la première fois depuis son instauration du télétravail obligatoire, l'assouplissement des mesures du gouvernement se traduit clairement dans les données du troisième trimestre de 2021. Durant ce même trimestre, 38,2 % des personnes occupées ont travaillé parfois, habituellement ou toujours à domicile contre encore 43,5 % au deuxième trimestre de 2021 et 34,4 % au troisième trimestre de 2020. Le pourcentage de personnes occupées qui travaillent toujours à domicile a fortement diminué, passant de 16,4 % au deuxième trimestre de 2021 à 10,3 % au troisième trimestre de 2021 (9,9 % au troisième trimestre de 2020).

L'objectif 2020 selon lequel au moins 40 % des 30-34 ans de l'Union européenne devraient avoir un **diplôme d'enseignement supérieur**, a été atteint et dépassé par notre pays avec un ratio de 47,8 %. Malgré ce résultat favorable, le nombre de **diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, mathématique, informatique, ingénieur, industrie de transformation et production (STEM)**, pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans reste faible. En effet, en 2019, à peine 14,2 diplômés des STEM ont été recensés, ce qui donne un résultat largement en-dessous de la moyenne européenne. Pour la formation continue, l'Union européenne avait fixé aux 27 États membres un objectif de 15 % d'adultes participant à l'enseignement et à la formation continue en 2020. Selon les estimations fondées sur les résultats de l'Enquête sur les forces de travail, le taux de la Belgique s'élève à 8,5 % en 2020.

Introduction

La crise de la Covid-19 a constitué un choc sanitaire et une rupture économique et sociale brutale. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été considérablement perturbées et l'investissement des entreprises ainsi que la consommation de biens durables affaiblis.

La chute sévère de l'activité mondiale en 2020, et l'arsenal des mesures déployées pour éviter un effondrement total du tissu économique, confirment l'importance d'agir sur les leviers structurels de notre compétitivité et de meilleures conditions de vie de manière durable et inclusive.

La compétitivité est un concept complexe et multidimensionnel ne jouissant d'aucune définition universelle. Elle se fonde sur différents concepts selon qu'elle est utilisée pour un pays, un secteur ou une entreprise. Mais la compétitivité représente également une notion relative dont la mesure ne prend tout son sens que dans la comparaison avec une entité similaire (pays, secteur, entreprise), ainsi qu'un concept dynamique et évolutif. Cette seconde caractéristique implique un processus permanent d'adaptation à la situation économique du pays, mais également à l'environnement international.

Afin de mieux évaluer la compétitivité de l'ensemble de notre économie, nous avons privilégié une vue large incluant principalement une dimension économique mais complétée par une dimension sociale et environnementale. En effet, la compétitivité ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen au service d'une croissance économique durable permettant d'atteindre un niveau d'emploi élevé et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social. Les indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) renseignent sur les problématiques sociales, environnementales et économiques. Ensemble, ils décrivent l'évolution du bien-être des personnes et le développement de la société belge¹.

Le tableau de bord ne se substitue pas aux travaux menés par d'autres institutions et n'a pas non plus la vocation de proposer des prévisions. L'instrument :

- collecte des données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité belge ;
- met en exergue les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité ;
- compare la Belgique aux meilleures performances européennes et à celles de ses trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas) constituant la référence pour le calcul de la norme salariale ;
- observe l'évolution de ces performances.

À cette fin, les résultats et les principaux déterminants de la compétitivité sont appréciés à l'aide d'une vingtaine d'indicateurs issus d'Eurostat et d'autres sources officielles telles que l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), l'OCDE, la Banque nationale de Belgique, la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Bureau européen des brevets. Les analyses ont encore été affinées et complétées sur la base de notes politiques et d'études économiques.

En 2021, l'**International Institute for Management (IMD)** indique une progression de la Belgique de la 25^e position en 2020 à la 24^e position et ce, dans un contexte économique plombé par les effets négatifs de la crise du Covid-19. La Suisse, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas composent le peloton de tête. Alors que les États-Unis se maintiennent à 10^e place, l'Allemagne progresse à la 15^e position (17^e en 2020), la Chine à la 16^e position (20^e en 2020) et la France à la 29^e place (32^e en 2020).

1 La loi du 14 mars 2014 prévoit le développement d'indicateurs mesurant la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie par l'Institut des Comptes Nationaux.

Notre classement s'est amélioré en matière de performance économique et d'efficacité des entreprises (l'environnement des affaires en général), s'est stabilisé dans les infrastructures mais recule dans l'efficacité gouvernementale (plus particulièrement dans les finances publiques, la politique fiscale et le cadre sociétal). La main-d'œuvre qualifiée, le niveau d'éducation élevé, la forte culture de R&D, les infrastructures fiables rendent la Belgique attractive. Du côté des faiblesses figurent le système fiscal, la faible compétitivité des entreprises belges (notamment en raison des coûts élevés de la main-d'œuvre, la flexibilité des heures de travail, la peur de l'échec chez les entrepreneurs...) et le problème du financement des retraites.

La **neuvième édition** du tableau de bord ne traite pas exclusivement des indicateurs traditionnels, mais identifie des évolutions renforcées par la pandémie de coronavirus. Les mesures de soutien - l'ensemble des politiques monétaire, prudentielle et budgétaire - ont protégé l'économie d'une récession encore plus profonde. Aussi, les anticipations d'une reprise sont apparues nettement plus tôt que lors de crises précédentes.

Sur le marché du travail, les dispositifs de maintien de l'emploi ont contribué à limiter les pertes de revenus et d'emplois tout en réduisant le temps de travail. Concernant les transformations numérique et écologique, des changements durables dans l'organisation du travail ou dans le mode d'approvisionnement et de consommation impliquent une reconversion d'une partie de notre appareil de production. De même, les ajustements nécessaires pourraient révéler quelles entreprises ont les meilleures chances de prospérer ou à l'inverse de quitter le marché. Une autre question est de savoir à quel rythme les goulets d'étranglement de l'offre (pénurie de matériaux, d'équipements et de main-d'œuvre qualifiée) se résorberont et quelle sera l'incidence globale de l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières sur les perspectives de croissance économique et d'inflation.

Dans une période marquée par une grande instabilité, l'évaluation des résultats et des déterminants de la compétitivité n'est pas aisée. La frontière parfois floue entre ce qui relève du cyclique et du structurel rend l'exercice d'autant plus complexe. Les prochaines éditions du tableau de bord continueront d'accorder une attention soutenue aux retombées structurelles de ce choc sans précédent sur notre économie.

La première partie du tableau de bord établit un diagnostic de notre compétitivité tandis que la seconde partie en analyse les principaux déterminants.

Les indicateurs dans le tableau ci-dessous, surlignés en vert, indiquent une meilleure performance de la Belgique d'une période sur l'autre tandis que les indicateurs en rouge traduisent une performance moindre. Les « émoticônes » en vert (en rouge) traduisent l'évolution favorable (défavorable) de la tendance au cours des cinq dernières années. Les deux dernières colonnes précisent le classement de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (ses trois principaux partenaires commerciaux) et sa position dans l'Union européenne.

Indicateurs		Année	BE	Min.	Max.	UE27	Tendance sur 5 ans en BE	Classement parmi voisins (DE, FR, NL)	Classement dans UE27	
Résultats	Parts de marché de biens à l'exportation	% du total mondial	2020	1,7	0,02 (MT)	8,1 (DE)	31	😊	4	6
	PIB	Variation en % sur 1 an	2020	-5,7	-10,8 (ES)	5,9 (IE)	-5,9	😊 *	3	18
	Déficit budgétaire - PDE	% du PIB	2020	-9,1	-11,0 (ES)	-0,2 (DK)	-6,9	😞 *	3	23
	Dette publique - PDE	% du PIB	2020	112,8	19,0 (EE)	206,3 (GR)	90,1	😞 *	3	23
	Emissions de gaz à effet de serre par habitant	Kt équivalent CO ₂ par habitant	2019	10,6	5,2 (SE)	20,3 (LU)	8,4	😊	3	21
	Consommation finale d'énergie par habitant	TEP par habitant	2020	2,9	1,05 (MT)	6,04 (LU)	2,0	😊	4	23
	Population à risque de pauvreté ou d'exclusion	% de la population totale	2020	18,9	11,9 (CZ)	32,1 (BG)	22,0	😊	3	12
Déterminants	Prix/Coûts									
	Coût salarial unitaire	Variation en % sur 1 an	2020	1,8	-5,6 (IE)	10,9 (MT)	3,7	😞 *	1	4
	Inflation - IPCH	Variation en % sur 1 an	2021	3,2	-0,5 (CY)	3,6 (PL)	2,0	😞	3	18
	Prix de l'électricité, consommateurs industriels	Prix en eurocents/KWh hors TVA et autres taxes récupérables, tranche IC	2021S1	12,18	6,15 (SE)	18,13 (DE)	12,83	😞	3	20
	Prix du gaz, consommateurs industriels	Prix en eurocents/KWh hors TVA et autres taxes récupérables, tranche I3	2021S1	2,21	2,21 (BE)	6,00 (FI)	3,03	😊	1	1
	Prix de télécommunications	Broadband Price Index (%)	2021	34,6	22,5 (CY)	95,4 (RO)	58,3	😞	4	25
	Innovation									
	Innovation scoreboard	Indice 2014=100	2021	143,5	35,09 (RO)	156,45 (SE)	104,7	😊	1	4
	Productivité totale des facteurs	Variation en % sur 1 an	2020	-6,2	-11,2 (MT)	4,0 (IE)	-4,9	😞	3	18
	Numérisation									
	DESI	Score (0 à 100, en %)	2021	53,7	32,9 (RO)	70,1 (DK)	50,7	😊	3	12
	IMD Digital Competitiveness	Rang sur 64	2021	26	HR (55)	SE (3)			4	26***
	Entreprises									
	Entreprises actives avec au moins un salarié	Part dans la population totale (%)	2019	26,9	19,2 (NL)	76,6 (HU)	39,7**	😞	3	24
	Dynamique entrepreneuriale	Business Churn Rate (%)	2019	10,79	6,38 (IR)**	41,82 (LT)	/	😊	4	25
	Entreprises à forte croissance	Part dans la population totale (%)	2019	8,15	2,38 (RO)	17,41 (GR)	11,85**	😞	4	25
	Attractivité	Nombre de projets d'investissements directs étrangers	2020	227	48 (HU)	985 (FR)	/	😊	3	5***
	Capital humain									
	Taux d'emploi	% de la population totale des 20-64 ans	2020	70	61,1 (GR)	80,8 (SE)	72,4	😊	4	23
	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	% de la population des 30-34 ans	2020	47,8	26,4 (RO)	62,2 (LU)	41,0	😊	3	11
Population ayant participé à une formation continue	% de la population totale des 18-64 ans	2020	8,5	1,1 (RO)	31,0 (FI)	12,3	😊	3	17	

* période 2015-2019, **2018, *** = Pas UE27.

1. Résultats

1.1. Léger progrès de la part de nos exportations dans les exportations mondiales

1.2. Recul sévère du PIB en 2020

1.3. Les finances publiques demeurent défavorables



1.4. La Belgique se lance le défi d'écologiser son économie

1.5. Baisse du nombre de Belges en risque de pauvreté

1. Résultats de la compétitivité

1.1. Léger progrès de la part de nos exportations dans les exportations mondiales

Entre 2019 et 2020, la part de marché de biens à l'exportation de la Belgique est restée pratiquement stable (+0,03 point de pourcentage sur un an) à 1,74 % du total des exportations mondiales. Ce résultat est essentiellement imputable au progrès de nos exportations extra-UE27 vers la Chine (+20 %) et les États-Unis (+6 %). Durant la même période, nos exportations ont diminué vers nos trois principaux partenaires commerciaux :

- l'Allemagne (-10 %),
- la France (-10 %),
- les Pays-Bas (-25 %).

Tableau 1-1. Exportations et parts de marché de biens (en % des exportations mondiales), 2015-2020

	Exportations 2015-2020* (en %)	Parts de marché 2020 (en %)	Parts de marché Évolution 2019-2020 (en point de %)	Parts de marché Évolution 2016-2020 (en point de %)
Belgique	+0,03	1,7	+0,03	+0,01
Allemagne	+0,01	8,1	-0,02	-0,38
France	+0,001	2,9	-0,18	-0,25
Pays-Bas	+0,04	3,2	+0,08	+0,25

*Taux de croissance annuel moyen (moyenne géométrique sur 5 années).

Source : Comtrade et calculs SPF Economie.

La pandémie de Covid-19 a entraîné une baisse de la demande et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, provoquant une contraction sensible des échanges commerciaux.

Ainsi, en 2020, les exportations belges de biens vers le monde se sont élevées à 296 milliards de dollars (65 % en intra-UE), accusant un repli plus prononcé avec la crise sanitaire (3,6 % entre 2018 et 2019 et -5 % entre 2019 et 2020). Les exportations vers les principaux partenaires commerciaux ont observé la même tendance. Les exportations vers la France (-2,1 % en 2019 et -12,2 % en 2020) ont enregistré la baisse la plus forte, suivies de celles vers l'Allemagne (-4,4 % en 2019 et -7,2 % en 2020) et celles vers les Pays-Bas (-1,9 % en 2019 et -4,4 % en 2020).

À destination de l'intra-UE, notre pays a essentiellement exporté en 2020 des produits chimiques, notamment vers

- l'Allemagne (14 milliards de dollars),
- la France (6 milliards de dollars),
- les Pays-Bas (7 milliards de dollars).

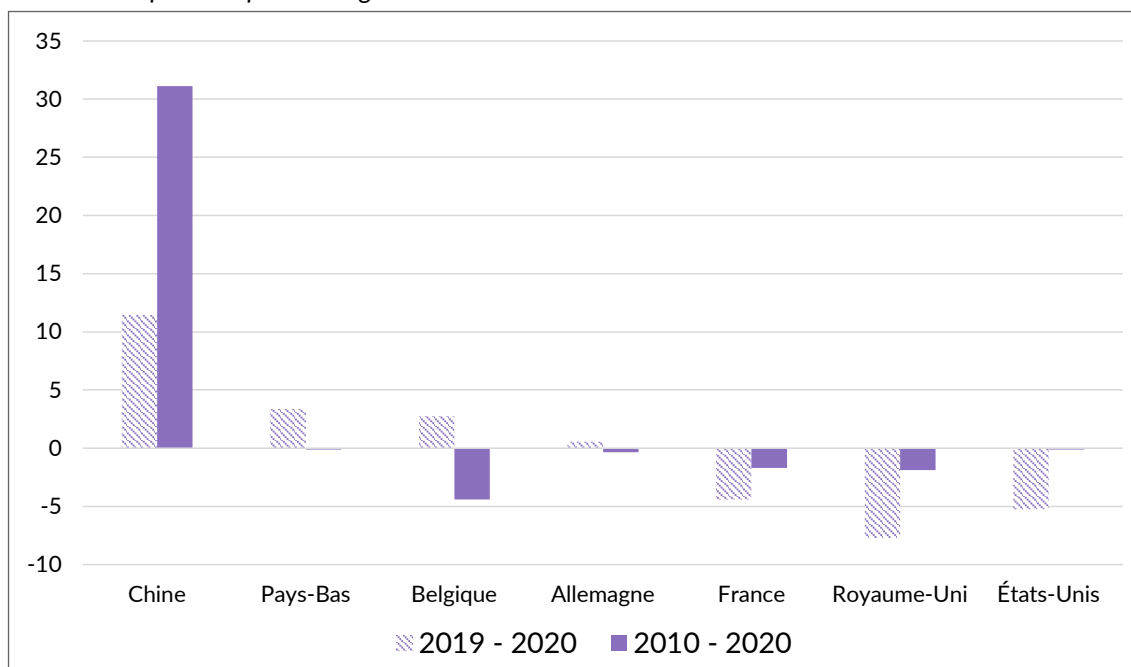
À destination de l'extra-UE, la Belgique a essentiellement exporté en 2020 :

- des produits chimiques, notamment vers le Royaume-Uni (3 milliards de dollars), les États-Unis et la Chine ;
- des produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques et des produits chimiques vers les États-Unis (15 milliards de dollars et 2,1 milliards de dollars) et vers la Chine (2,1 milliards de dollars et 1,7 milliard de dollars).

En matière de **compétitivité externe**, évaluée par la différence entre l'évolution des exportations du pays et celle des importations mondiales, la position concurrentielle des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne s'est améliorée respectivement de +3,4 points de pourcentage, +2,8 points de pourcentage et +0,6 point de pourcentage entre 2019 et 2020. La Chine se démarque des pays étudiés avec un excellent score (+11,5 points de pourcentage) alors que la France, les États-Unis et le Royaume-Uni enregistrent des résultats médiocres (dans l'ordre : -4,4 points de pourcentage, -5,2 points de pourcentage et -7,7 points de pourcentage). Sur une longue période (2010-2020), seule la Chine a vu sa position concurrentielle s'améliorer (+31,1 %), ce qui traduit la meilleure performance des entreprises chinoises face à l'augmentation de la demande mondiale. À l'instar des autres pays étudiés, la Belgique a affiché une évolution négative (-4,4 %). Les résultats belges ont été influencés à la baisse par la période 2016-2019.

Graphique 1-1. Compétitivité des exportations de biens, taux de croissance 2019-2020 et 2010-2020

Évolution en point de pourcentage.



Remarque : Les pays étudiés ont été sélectionnés en raison de leur importance économique et comme partenaire commercial intra-UE et extra-UE de la Belgique.

Source : Comtrade et calculs SPF Economie.

1.2. Recul sévère du PIB en 2020

En 2020, le PIB belge a reculé de 5,7 % à la suite des conséquences de la pandémie du Covid-19, après avoir crû de 1,7 % en 2019. À titre de comparaison, le PIB ne s'était contracté que de 2 % en 2009, lors de la crise économique et financière. Il s'agit du plus fort repli annuel observé depuis la seconde guerre mondiale, il s'explique largement par les contributions négatives de la consommation privée (-4,2 points de pourcentage) et de la formation intérieure brute de capital (1,8 point de pourcentage²). Certaines dépenses de consommation des ménages ont connu un infléchissement marqué, comme les dépenses dans l'horeca (-36,2 %), pour les articles d'habillement (-19,8 %),

2 Dont -1,5 point de pourcentage pour la formation brute de capital fixe (-1,2 point pour les investissements des entreprises) et -0,3 point pour la variation des stocks + les acquisitions moins cessions de valeurs.

les loisirs et la culture (-18,1 %). Les dépenses de communication ont quant à elles augmenté (+17,1 %). Par contre, les dépenses publiques ont porté l'activité économique à hauteur de +0,4 point de pourcentage tandis que l'apport de la composante extérieure a été quasiment nul.

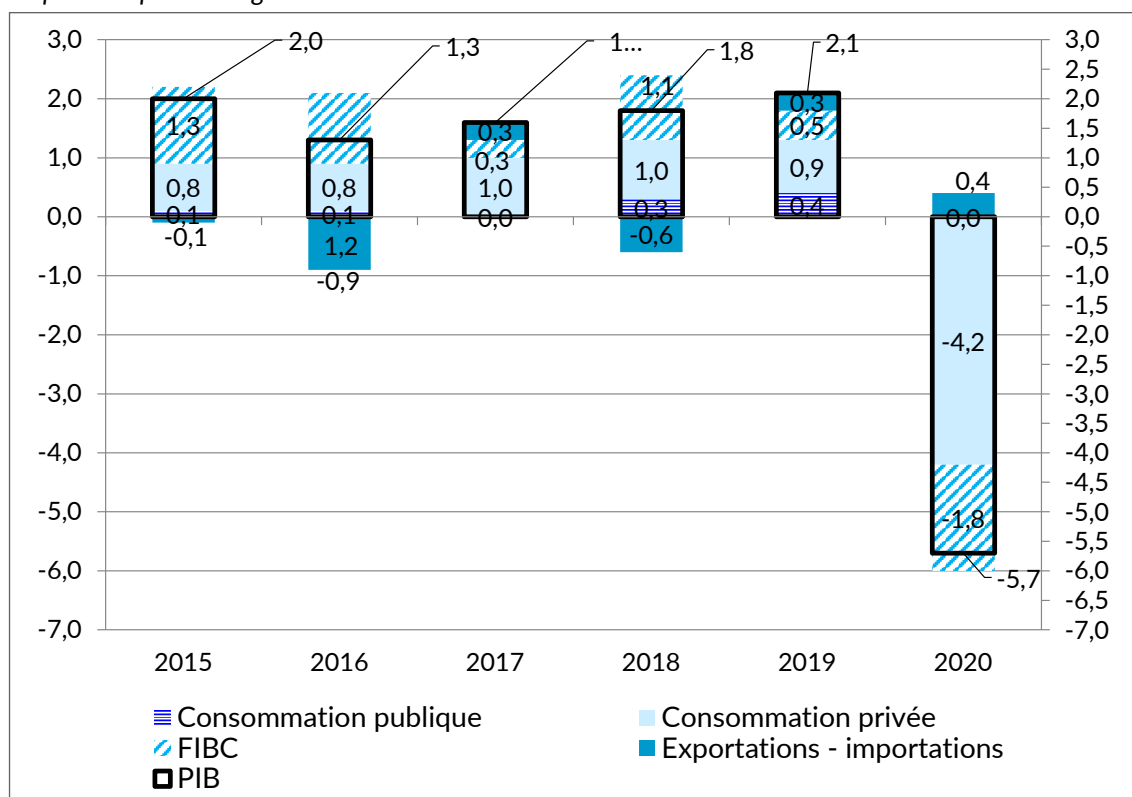
Selon l'optique de la production, les services constituent l'activité qui a impacté le plus négativement le PIB (-5,9 % par rapport à 2019). L'« Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (-2,5 %) et la construction (-4,9 %) ont accusé une baisse moins prononcée.

Après une croissance nulle au premier trimestre de 2021, l'activité économique en Belgique s'est améliorée à un an d'écart, respectivement de +15,1 % au deuxième trimestre et de +5,0 % au troisième trimestre de 2021. Au troisième trimestre, pour la première fois depuis le début de la crise du Covid-19, le PIB a dépassé son niveau du quatrième trimestre 2019 considéré comme le niveau pré-crise de référence.

Cette embellie est le résultat de l'évolution positive de toutes les composantes intérieure et extérieure de la demande. Elle a été en grande partie alimentée par la consommation privée (avec des apports de 7,1 et 2,3 points de pourcentage au deuxième et troisième trimestres) et par la formation intérieure brute de capital (5,7 et 1,4 points de pourcentage au deuxième et troisième trimestres). À l'instar de la Belgique, nos principaux voisins ainsi que la zone euro, connaissent une situation économique plus favorable à partir du deuxième trimestre (sauf la France qui se démarque positivement dès le premier trimestre 2021).

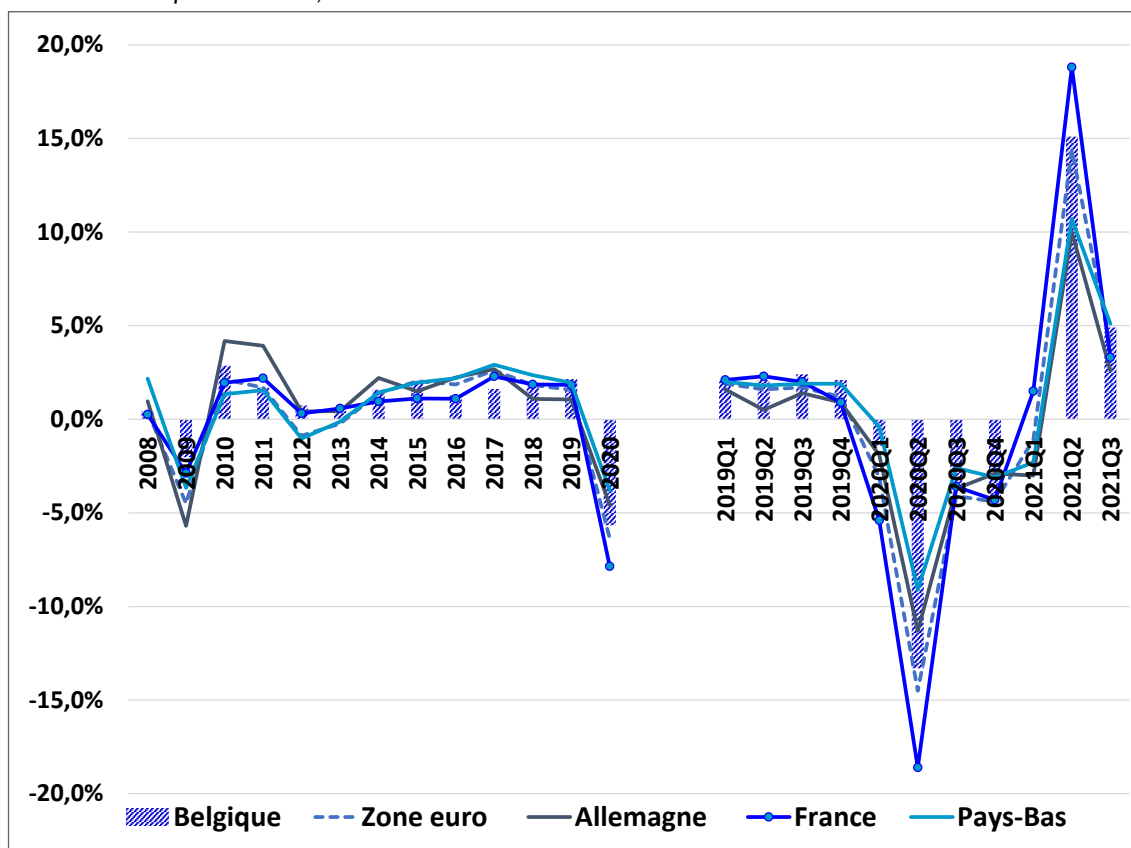
Graphique 1-2. Contribution des composantes des dépenses à la croissance du PIB, Belgique

En point de pourcentage.



Source : ICN, Eurostat.

Graphique 1-3. Produit intérieur brut
En volume aux prix de 2010, évolution à un an d'écart.



Source : ICN, Eurostat. Prévisions économiques

Après le rebond de la croissance du PIB belge en 2021 (estimée à +6,1 % par l'Institut des Comptes Nationaux contre -5,7 % en 2020), les prévisions des différents organismes s'orientent à la baisse pour 2022 et 2023. Un rebond est anticipé pour l'inflation en 2022, suivi d'une décélération en 2023. Pour la zone euro, l'OCDE envisage aussi une décélération de l'accroissement du PIB à +4,3 % en 2022 et à +2,5 % en 2023.

Tableau 1-2. Prévisions du PIB et de l'inflation, Belgique

	Croissance du PIB		Inflation		Dernière mise à jour
	2022	2023	2022	2023	
OCDE	3,2 %	1,4 %	3,3 %	2,1 %	12.2021
Banque nationale de Belgique (BNB)	2,6 %	2,4 %	4,9 %	1,2 %	12.2021
Bureau fédéral du Plan (BfP)	3,0 %	1,9 %	5,5 %	1,1 %	02.2022

Source : BfP, BNB, OCDE.

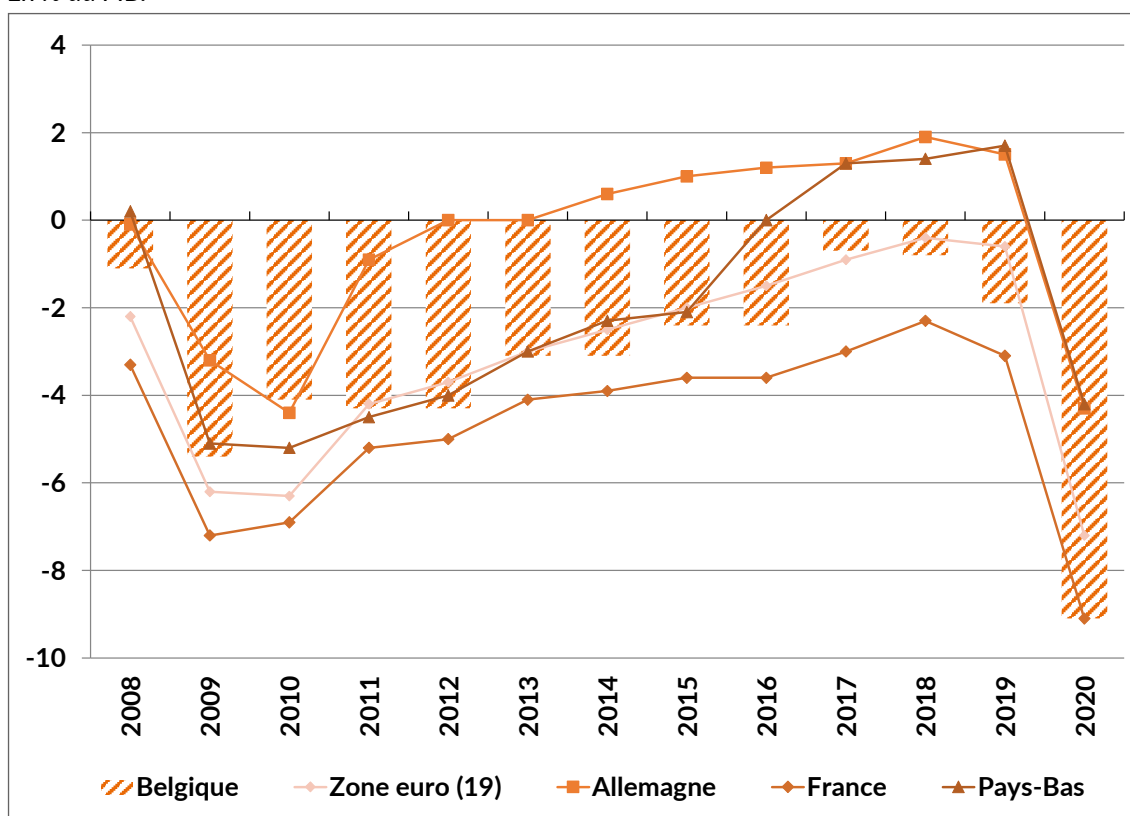
1.3. Les finances publiques demeurent défavorables

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les règles budgétaires européennes ont été temporairement suspendues et les règles en matière d'aides d'État ont été assouplies. Cette situation s'est traduite par une forte détérioration des finances publiques européennes et belges, le solde de financement belge s'établissant à -9,1 % du PIB (contre -1,9 % en 2019 et -0,8 % en 2018). Le niveau du déficit a ainsi dépassé le seuil de 3 % du PIB, seuil au-delà duquel existe un déficit excessif. Les charges d'intérêt (en % du PIB) se sont quelque peu repliées à 1,9 % en 2020 contre 2,0 % en 2019. La dégradation du solde budgétaire s'explique par le recul des recettes fiscales et parafiscales face à des dépenses (en % du PIB) en forte progression ainsi que par les mesures de soutien adoptées par les autorités pour faire face aux retombées de la pandémie.

Pour sa part, le ratio d'endettement belge, après avoir commencé à baisser à partir de 2015 pour passer sous la barre des 100,0 % du PIB en 2018, est remonté à 112,8 % du PIB en 2020.

Graphique 1-4. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)

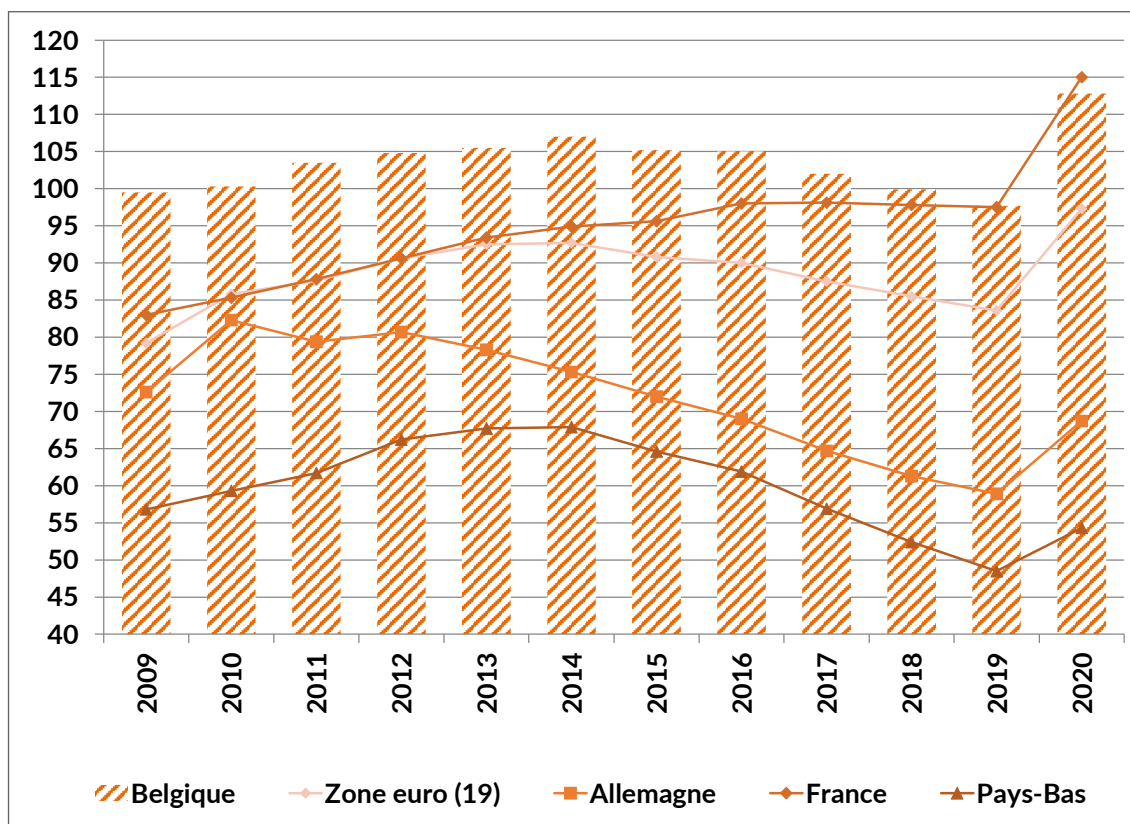
En % du PIB.



Source : ICN, Eurostat.

Graphique 1-5. Dette publique (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.



Source : ICN, Eurostat. Selon leurs estimations, l'OCDE et la Commission européenne prévoient un déficit budgétaire de la Belgique moins prononcé, lequel s'établirait respectivement à 8,1 % et 7,8 % du PIB en 2021 et à 4,8 % et 5,1 % du PIB en 2022.

En ce qui concerne le ratio d'endettement, les institutions précitées l'estiment respectivement à 111,7 % et 112,7 % du PIB en 2021 et à 111,3 % et 113,1 % du PIB en 2022.

Afin d'atténuer l'impact du Covid-19 sur l'économie belge, la Belgique bénéficiera, sur la période 2021-2027, d'une enveloppe européenne de 5,95 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance pour l'Europe³.

³ En juillet 2021, le Conseil de l'Union européenne a donné son feu vert au Plan belge pour la reprise et la résilience. Cette approbation du plan par le Conseil ouvre la voie au versement d'un préfinancement de 13 % à la Belgique (soit 770 millions d'euros). De nouveaux versements seront autorisés lorsque la Belgique atteindra les jalons et les cibles décrites dans son plan.

1.4. La Belgique se lance le défi d'écologiser son économie

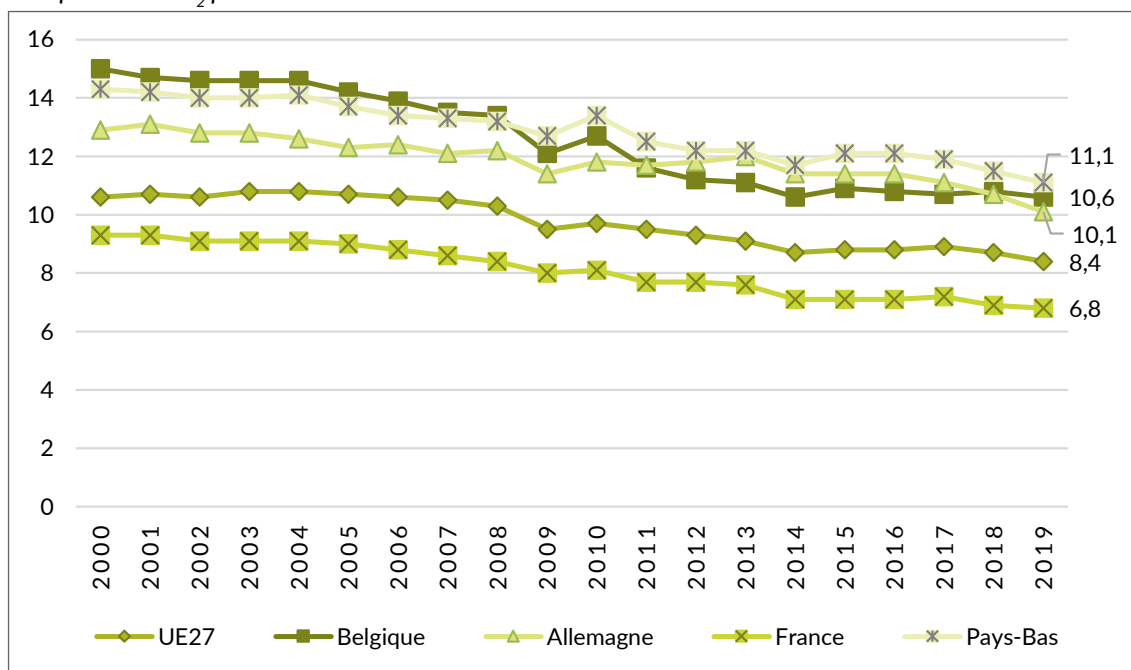
En 2019, la Belgique a émis plus de GES par habitant que la moyenne de l'UE27

En 2019⁴, les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant de la Belgique se sont élevées à 10,6 kt équivalent CO₂. Même si les émissions de notre pays s'inscrivent à la baisse depuis 1990 (année de référence), la Belgique affiche le deuxième moins bon résultat (derrière les Pays-Bas) des pays étudiés et reste au-dessus de la moyenne de l'UE27 (8,4 kt équivalent CO₂).

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans son Plan national énergie-climat (PNEC) 2021 - 2030, la Belgique prévoit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % en 2030 par rapport à 2005 pour les secteurs non-ETS (Emission Trading Scheme)⁵. Les secteurs non-ETS qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre, à savoir les secteurs de la construction et du transport, devront donc consentir des efforts accrus. Dans le secteur de la construction, le plan met l'accent sur l'amélioration significative de l'efficacité énergétique et sur le « verdissement » des sources d'énergie. Dans celui du transport, le plan vise une révolution modale ambitieuse pour le transport des passagers, associé à un « verdissement » du parc de véhicules et des autres moyens de transport (marchandises, publics...)⁶.

Graphique 1-6. Émissions de gaz à effet de serre par habitant

Kt équivalent CO₂ par habitant.



Source : Eurostat.

4 Dernières données disponibles.

5 Secteur ne faisant pas partie du système européen d'échange de droits d'émission comme les secteurs à haute intensité énergétique ou ceux de la production d'électricité.

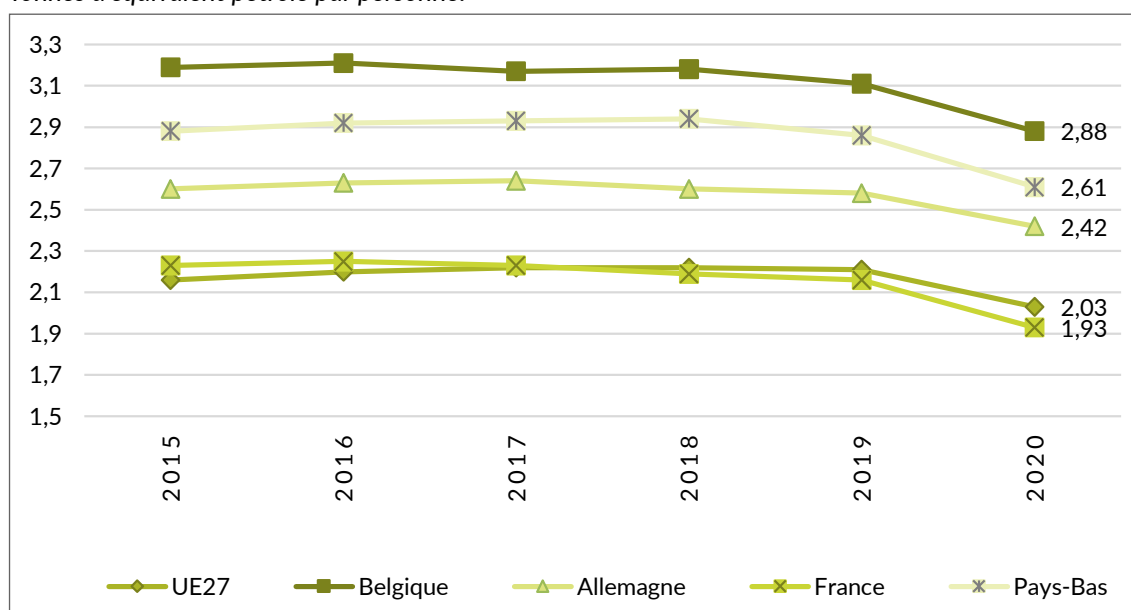
6 [Plan national énergie-climat \(PNEC\) 2021 - 2030](#), page 14.

Diminution de la consommation finale d'énergie de la Belgique

Entre 2019 et 2020, la consommation finale d'énergie de la Belgique a baissé de 7 %, passant de 3,11 tonnes d'équivalent pétrole par personne à 2,88 tonnes d'équivalent pétrole par personne. Cette diminution est essentiellement due à la crise sanitaire. Les résultats de l'UE27 et de nos principaux partenaires commerciaux montrent également un recul durant la même période. Afin d'atteindre ses objectifs climat pour 2030, notre pays s'efforce d'améliorer son efficacité énergétique.

Graphique 1-7. Consommation finale d'énergie

Tonnes d'équivalent pétrole par personne.



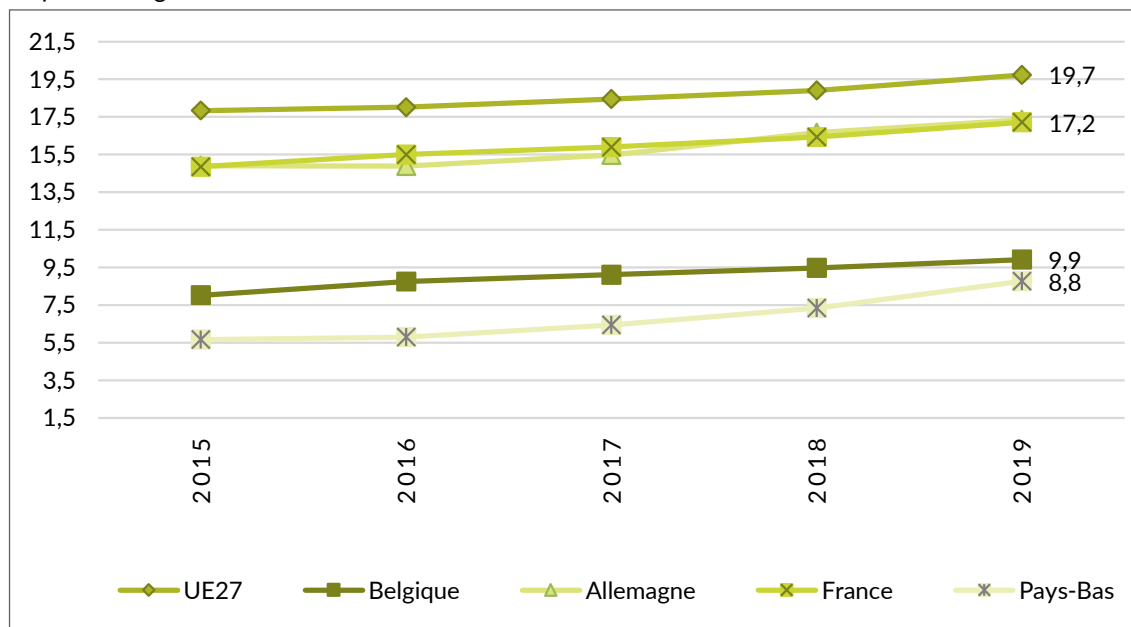
Source : Eurostat.

Progression des énergies renouvelables en Belgique

Dans son Plan national énergie-climat (PNEC) 2021 - 2030, la Belgique s'est également imposée un objectif de 17,4 % d'énergies renouvelables par rapport à la consommation finale brute d'énergie. En 2019, cette part s'est élevée à 9,9 %, ce qui représente un effort de 7,5 points de pourcentage sur 9 ans.

Graphique 1-8. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

En pourcentage.



Source : Eurostat.

1.5. Baisse du nombre de Belges en risque de pauvreté

Le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique diminue de manière continue depuis 2015 où il s'établissait à 2,3 millions de personnes, pour atteindre 2,1 millions de personnes en 2020. Aux Pays-Bas, le recul s'observe à partir de 2018 tandis qu'en Allemagne et en France, le nombre de personnes en risque de pauvreté a évolué de manière irrégulière pour s'inscrire à la hausse en 2020 (DE : +39 %, FR : +5 % et NL : -2 % par rapport à 2019). Malgré l'amélioration des résultats dans notre pays, la proportion des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans le total de la population belge reste importante, à savoir 18,9 % en 2020 dont 4,1 % éprouvent des difficultés à chauffer convenablement leurs domiciles (raisons financières). Par classe d'âge des personnes en risque de pauvreté, les « 25 à 54 ans » sont les plus touchés (36 %), suivis des « 55 ans et plus » (33 %), des « moins de 16 ans » (20 %) et des « 16 à 24 ans » (11 %).

Fin avril 2021, la Belgique a remis à la Commission européenne son Plan national pour la reprise et la résilience (PRR)⁷, lequel a été adopté par le Conseil européen en juillet 2021. Le Bureau fédéral du Plan (BfP) a évalué l'impact global de ce plan sur la résilience économique, institutionnelle et sociale ainsi que sur la cohésion sociale et territoriale⁸. Dans son rapport, le BfP souligne que le PRR peut influencer positivement la pauvreté par le biais de mesures car il met l'accent sur quatre thèmes qui exercent chacun une incidence sur la pauvreté en Belgique.

⁷ [Plan national pour la Reprise et la Résilience](#), juin 2021.

⁸ Bureau fédéral du Plan, [Impact du Plan national pour la reprise et la résilience sur les SDG, la résilience et la cohésion sociale](#), octobre 2021.

1. Travail : soutenir les groupes vulnérables, comme les femmes et les chômeurs qui vivent dans des grandes villes, par le biais d'initiatives de formation et d'emploi. Des infrastructures d'accueil des enfants seront également développées notamment pour les groupes vulnérables et surtout les familles monoparentales, ce qui pourrait contribuer à leur intégration sur le marché du travail.
2. Logement et pauvreté énergétique : améliorer l'efficacité énergétique des habitations (sociales) et la qualité de ces habitations.
3. Digitalisation : viser explicitement l'exclusion numérique en proposant des applications numériques adaptées aux groupes vulnérables.
4. Enseignement : fournir des équipements numériques adaptés aux écoles et aux élèves afin de lutter contre l'exclusion numérique dans l'éducation. Ces mesures pourront influencer positivement les chances d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Tableau 1-3. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en milliers de personnes		Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en pourcentage		Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en différence cumulée à partir de 2008 en milliers		Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en milliers de personnes (<16 ans)	
	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020
Belgique	2.336	2.152	21,1	18,9	143	-42	467	434
Allemagne	16.083	19.744	20,0	24,0	-262	3.399*	2.178	3.203
France	11.048	11.666	17,7	18,2	-103	516	2.512	2.490
Pays-Bas	2.744	2.761	16,4	16,1	312	329	509	474

*rupture de série.

Source : Eurostat.

2. Déterminants

- 2.1. Hausse plus rapide des coûts salariaux que de la productivité
- 2.2. L'inflation repart à la hausse en 2021
- 2.3. Une compétitivité limitée dans les industries de réseau due à des prix élevés
- 2.4. Intégrer davantage l'innovation au coeur des opérations courantes des entreprises
- 2.5. La Belgique performante en matière d'économie numérique mais en retard pour la 5G



- 2.6. Un dynamisme entrepreneurial insuffisant
- 2.7. La Belgique attire les investissements étrangers mais le climat des affaires doit s'améliorer
- 2.8. Un capital humain sous-exploité

2. Déterminants de la compétitivité

2.1. Hausse plus rapide des coûts salariaux que de la productivité

En Belgique, en 2020, conséquence d'une progression plus rapide des coûts salariaux par rapport à la productivité horaire⁹, le coût salarial unitaire (CSU) a poursuivi sa hausse pour une cinquième année consécutive. Sous l'effet du fléchissement plus marqué des heures prestées (-8,5 %) que du PIB (-5,7 %), la productivité s'est accrue de +2,9 % sur un an en 2020. Une hausse significative de la productivité est observée dans les branches d'activité suivantes :

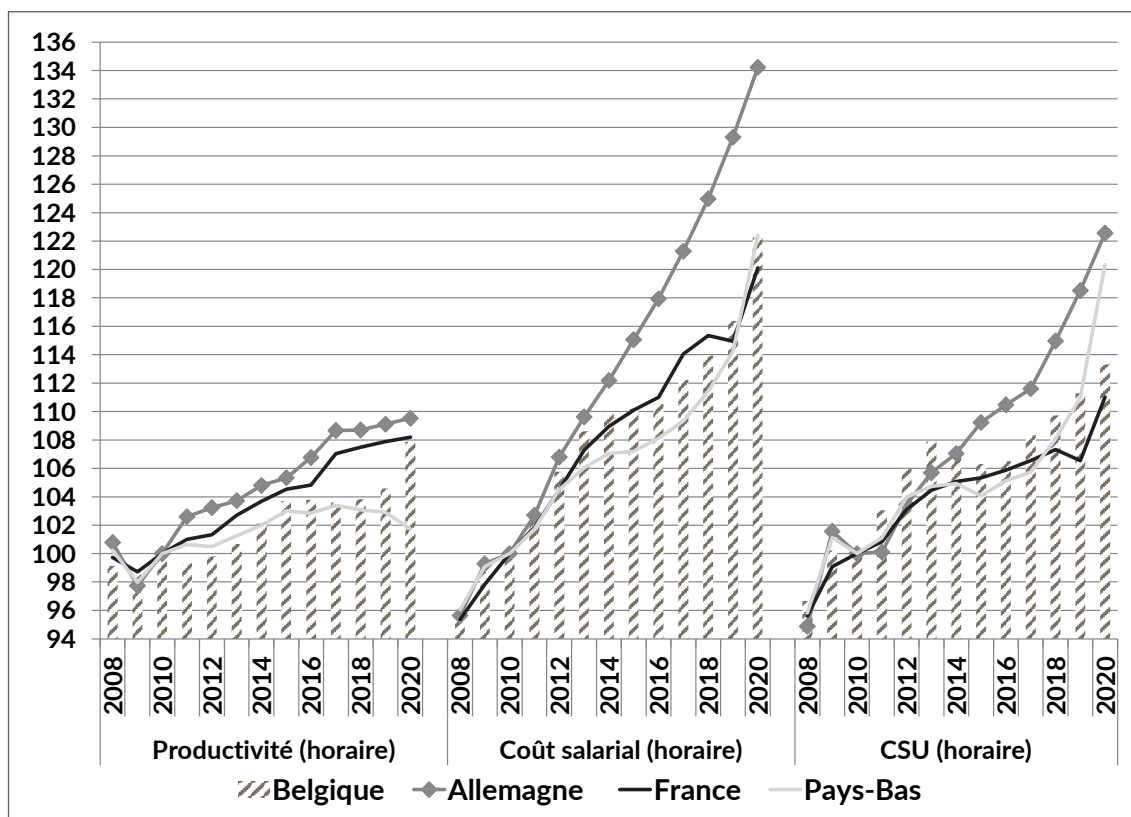
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques (+11,6 %),
- Industrie manufacturière (+5,0 %),
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+4,7 %),
- Information et communication (+4,2 %),
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (+2,2 %).

Par contre, les branches d'activités suivantes enregistrent une contraction de la productivité :

- Hébergement et restauration » (-9,4 %),
- Arts, spectacles et activités récréatives (-6,3 %),
- Activités financières et d'assurance (-1,0 %).

⁹ En termes d'heures travaillées, l'emploi total en Belgique recule de 8,5 % en 2020 (dont -6,5 % pour les salariés et -14,9 % pour les indépendants).

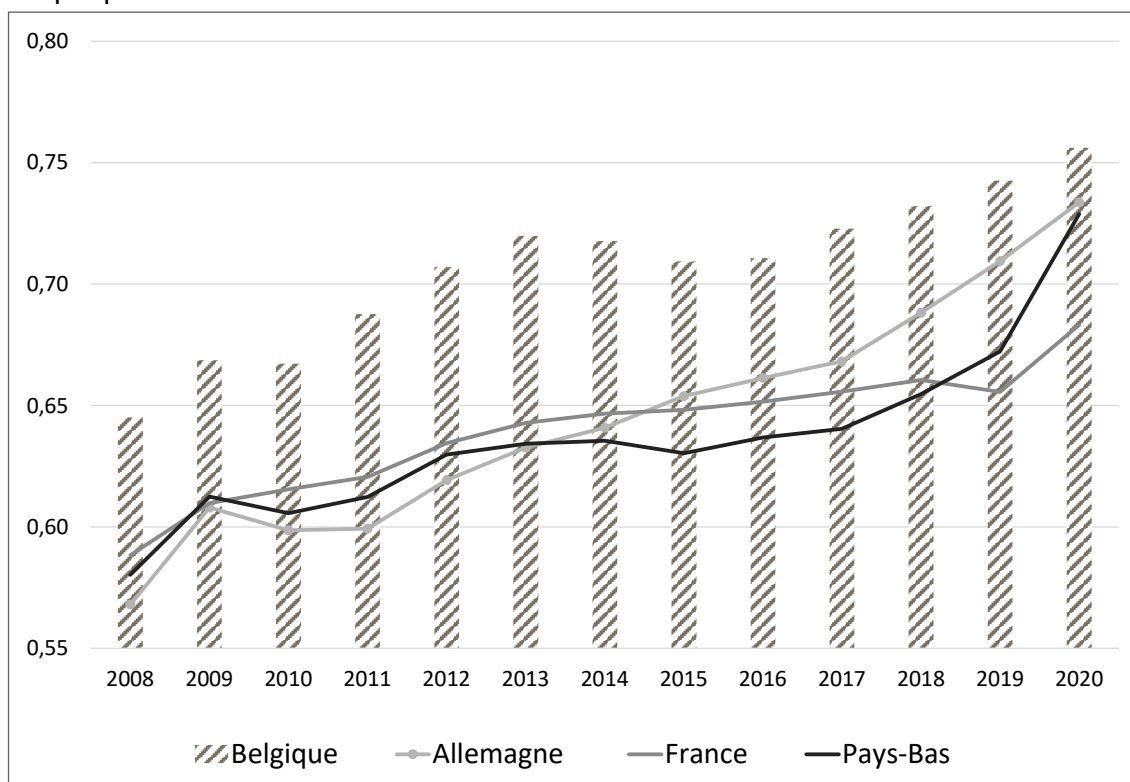
Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire
 Indice 2010=100.



Source : Eurostat.

Le CSU a progressé aussi en 2020 chez nos trois principaux voisins : en Allemagne et en France à la suite de l'évolution plus rapide des coûts salariaux par rapport à l'accroissement de la productivité horaire et aux Pays-Bas en raison de l'augmentation rapide des coûts salariaux face au recul de la productivité. Depuis plusieurs années, le niveau du CSU de la Belgique demeure supérieur à celui des pays voisins et ce, même si l'écart par rapport à la moyenne de nos trois principaux voisins tend à se réduire. Ainsi en 2020, le CSU belge s'élevait à 0,76 contre 0,68 pour la France et 0,73 pour l'Allemagne et les Pays-Bas.

Graphique 2-2. Niveaux du coût salarial unitaire horaire



Source : Eurostat.

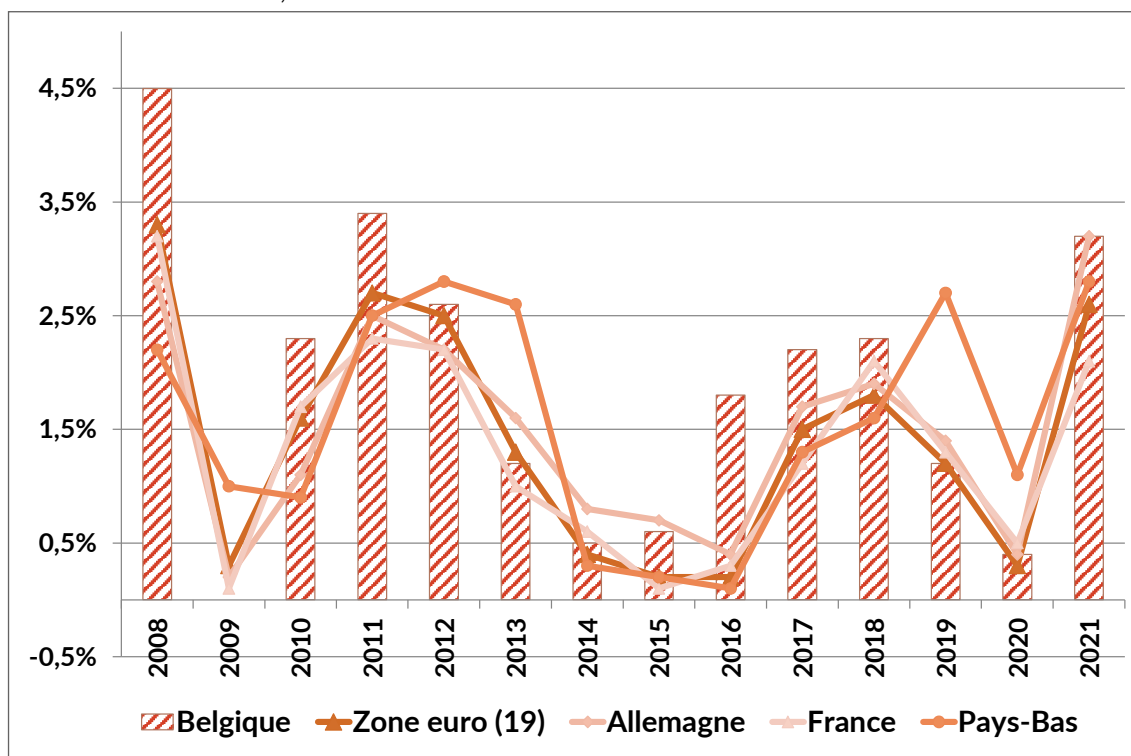
2.2. L'inflation repart à la hausse en 2021

L'inflation s'est considérablement raffermie en Belgique, passant de 0,4 % en 2020 à 3,2 % en 2021, soit son niveau le plus élevé depuis 2011. Les prix à la consommation sont repartis à la hausse au premier semestre 2021 par rapport à leur niveau du premier semestre 2020 (+1,6 %), mettant ainsi fin au mouvement baissier amorcé en 2019 dans les différentes économies sous-étude (BE, DE, FR, NL).

Dans notre pays, le relèvement du niveau général des prix a été déclenché par le renchérissement des prix produits énergétiques, lesquels se sont redressés de 8,8 % (contre -11,1 % au premier semestre 2020) alors que les autres produits ont connu une inflation nettement moindre, à savoir 0,5 % pour les produits alimentaires, 0,2 % pour les produits industriels non énergétiques et 1,4 % pour les services (contre respectivement +2,6 %, +0,9 %, +1,8 % au premier semestre 2020).

Au second semestre 2021, la hausse des prix s'est accélérée, pour atteindre 4,8 % sur un an, toujours sous l'influence de la flambée des prix énergétiques (+36,3 %) qui s'explique par la reprise économique et par une combinaison de facteurs ayant influencé à la hausse les prix de gros sur les marchés des matières premières énergétiques. Les prix des autres produits ont également augmenté au cours de cette période, mais de manière beaucoup plus limitée (+1,4 % pour les aliments, +1,3 % pour les biens industriels non alimentaires et +1,9 % pour les services).

Graphique 2-3. Indice des prix à la consommation harmonisé
Évolution à un an d'écart, 2015 = 100.



Source : Eurostat.

En 2021, l'inflation des produits énergétiques en Belgique était supérieure de 11,5 points de pourcentage par rapport aux pays voisins, contribuant ainsi à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays. Cet écart d'inflation s'explique surtout par un renchérissement des prix sur un an plus marqué en Belgique pour

- le gaz (+39,6 % contre 9,2 % en moyenne dans les pays voisins),
- les combustibles liquides (+36,4 % contre 17,9 % en moyenne dans les pays voisins) et
- l'électricité (+16,2 % contre +2,9 % en moyenne dans les pays voisins).

La forte progression des prix du gaz et de l'électricité en Belgique s'explique entre autres par une répercussion plus rapide de la baisse des prix de gros sur les prix à la consommation belges en raison de la part plus importante des contrats variables. De plus, le poids de la composante variable (à savoir la composante énergétique) de la facture de gaz est plus importante en Belgique, ce qui est principalement lié au faible niveau des divers prélèvements dans notre pays. Pour les combustibles liquides, la hausse des prix plus prononcée dans notre pays est due à un niveau des accises plus faible que dans les pays voisins.

Sous l'influence de l'énergie, qui a apporté la plus grande contribution à l'inflation totale en Belgique en 2021 (soit 2,11 points de pourcentage), l'écart d'inflation totale entre la Belgique et la moyenne des pays voisins a atteint 0,5 point de pourcentage en défaveur de notre pays. En 2020, cet écart était de 0,08 point de pourcentage en faveur de la Belgique.

2.3. Une compétitivité limitée dans les industries de réseau due à des prix élevés

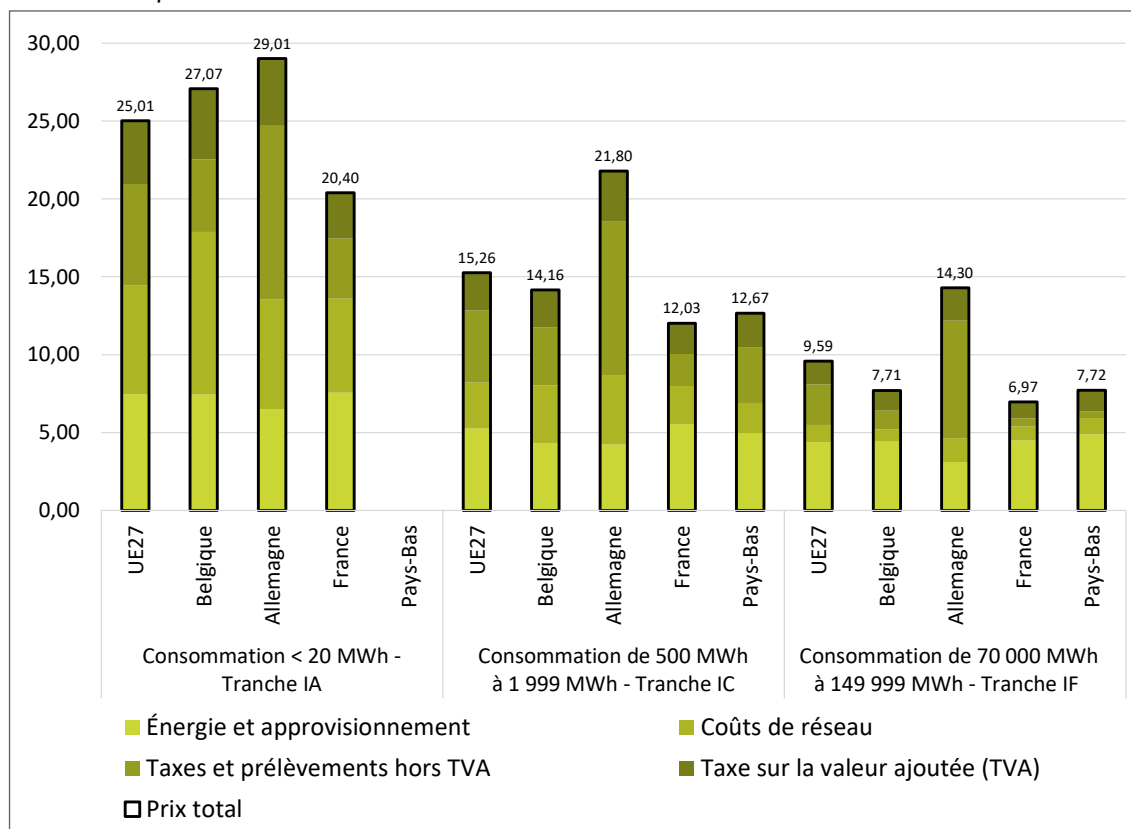
Le gaz et l'électricité sont deux éléments fondamentaux dans la production de nombreux biens. La Belgique est un pays particulièrement intensif en énergie. En effet, selon Eurostat, pour 1.000 euros de valeur ajoutée, la Belgique a eu besoin de 142,8 kg équivalent pétrole (KGOE) en 2020, contre 92,43 KGOE pour l'Allemagne, 103,37 KGOE pour la France et 114,04 KGOE pour les Pays-Bas. Dans l'Union européenne considérée dans son ensemble, l'intensité énergétique est de 110,16 KGOE pour 1.000 euros de valeur ajoutée. Les prix du gaz et de l'électricité peuvent donc affecter durablement la compétitivité des entreprises belges s'ils demeurent plus élevés que dans les pays voisins et concurrents. Cela concerne particulièrement les entreprises électro-intensives.

Un prix de l'électricité élevé

Le prix de l'électricité tel qu'il est payé par les entreprises est constitué de trois composantes : le coût réel de l'énergie, les coûts de réseau ainsi que les taxes et autres prélèvements. Ainsi, en Belgique, en 2020, pour un consommateur intermédiaire (de 500 MWh à 1.999 MWh, tranche IC), l'électricité coûtait en moyenne 4,35 centimes pour l'énergie, 3,7 centimes pour les coûts de réseau et 6,14 centimes en taxes et prélèvements pour un KWh d'électricité (Eurostat).

Graphique 2-4. Composantes du prix de l'électricité pour trois tranches de consommation, 2020

En eurocents par KWh.



Source : Eurostat.

Les prix de l'électricité ont fortement diminué entre 2019 et 2020, faisant suite au choc économique de la pandémie, d'une ampleur inédite pour l'activité mondiale. Lors du premier semestre 2021, le prix de l'électricité avait crû en Belgique plus significativement pour les grands consommateurs industriels, de respectivement 7,2 % pour la tranche IE, 14,6 % pour la tranche IF et 22 % pour la tranche IG par rapport au semestre précédent. Les autres tranches d'utilisateurs (de IA à ID) ont connu des augmentations plus contenues (entre 1,5 % et 3,7 %). Cette remontée des prix a également été constatée dans l'Union européenne considérée dans son ensemble et dans les pays voisins. Au second semestre 2021, sous l'impulsion de la reprise économique et de divers facteurs géopolitiques et climatiques¹⁰, le prix de l'électricité s'est envolé à travers l'Europe et devrait impacter durablement, tant l'inflation que la production de biens et de services, comme décrit dans la section précédente.

D'après les chiffres du premier semestre 2021 d'Eurostat, la Belgique affiche des prix industriels de l'électricité plus élevés que ceux de la France (quelle que soit la tranche de consommation) et les Pays-Bas (hormis pour les tranches de consommation ID et IG). L'Allemagne reste, par ailleurs, le pays où les prix industriels de l'électricité sont les plus élevés. Les prix de l'électricité en Belgique sont plus élevés que ceux de la moyenne européenne pour les tranches de consommation inférieures, tandis qu'ils sont plus bas pour une consommation supérieure à 500 MWh.

Tableau 2-1. Prix industriels de l'électricité au premier semestre 2021

Sans TVA et autres taxes récupérables, en eurocents par kWh.

	UE27	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche IA : Consommation < 20 MWh	20,96	22,94	24,92	17,51	/
Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh	15,59	15,69	20,43	14,38	15,32
Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2 000 MWh	12,83	12,18	18,13	10,42	11,28
Tranche ID : 2 000 MWh < Consommation < 20 000 MWh	10,92	10,10	15,01	8,59	10,58
Tranche IE : 20 000 MWh < Consommation < 70 000 MWh	9,30	8,36	12,67	7,47	8,17
Tranche IF : 70 000 MWh < Consommation < 150 000 MWh	8,39	7,20	11,49	6,59	6,73
Tranche IG : Consommation > 150 000 MWh	7,19	5,87	8,82	5,65	6,77

Source : Eurostat.

Pour les industries électro-intensives, le prix élevé de l'électricité en Belgique constitue un désavantage compétitif important. Ainsi, en juin 2021, la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) a comparé la Belgique aux pays voisins et au Royaume-Uni au niveau de cinq secteurs industriels¹¹. Par rapport à leurs homologues dans les pays de comparaison, ces cinq secteurs en Belgique font état d'un désavantage compétitif qui s'est accentué entre 2020 et 2021. Ce constat ne s'applique pas aux consommateurs non électro-intensifs, même si l'avantage s'est réduit entre 2020 et 2021.

10 Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (2021), *Étude relative à la hausse des prix de l'électricité et du gaz en Belgique* : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2289>

11 Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (2021), *A European comparison of electricity and natural gas prices for residential, small professional and large industrial consumers* : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20210517>

Les réductions et exemptions accordées aux entreprises électro-intensives dans les pays voisins ne se traduisent pas dans le prix de l'électricité mais bien dans la compétitivité réelle des industries. Les industries étudiées par la CREG sont, par ordre décroissant d'électro-intensivité, la métallurgie, l'industrie chimique, les industries alimentaires et du tabac, la cokéfaction et le raffinage ainsi que l'industrie pharmaceutique. Ce classement est identique sur la base du niveau des coûts énergétiques rapportés à la valeur ajoutée en Belgique en 2021 ; les cinq secteurs précités représentant près de 8 % de la valeur ajoutée brute de la Belgique en 2019 (BNB, Comptes nationaux).

Une étude¹² de la Fédération des consommateurs industriels d'énergie (Febeliec) a également examiné les prix de l'électricité pour les consommateurs industriels belges (en Flandre et en Wallonie), français, néerlandais et allemands dans deux scénarios (*base load* et *peak load*) et pour une consommation annuelle de 100 GWh à 1000 GWh. Alors que les prix de l'électricité se sont accrus entre 2020 et 2021, cette étude révèle que le prix total de l'électricité en Belgique excède celui dans les pays voisins dans le scénario *base load* et, en particulier pour les petits consommateurs (100 GWh). Ce différentiel de prix peut coûter, à consommation équivalente, plusieurs millions d'euros supplémentaires dans les régions belges par rapport à ce qu'une entreprise aurait payé dans un pays voisin. Par contre, le résultat est plus contrasté dans le scénario *peak load* où les prix de l'électricité des petits consommateurs (100 GWh) en Flandre sont alignés voire inférieurs à ceux des pays voisins, ce qui ne s'observe pas en Wallonie où les prix sont légèrement plus élevés.

Pour les grands consommateurs *peak load* (1.000 GWh), les prix totaux de l'électricité sont semblables en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Dans les deux scénarios, les taxes sur l'électricité sont nettement plus élevées en Belgique. Ces taxes diminuent cependant avec la hausse de la quantité d'électricité consommée. Dans le scénario *base load*, quel que soit le niveau de consommation, les coûts de réseau sont supérieurs en Belgique du fait des larges exemptions et réductions offertes par les pays voisins aux entreprises consommatrices d'électricité sur le tarif final (jusqu'à 90 %). Ces avantages sont toutefois moins accordés dans le scénario *peak load*, ce qui permet à la Belgique de disposer de coûts de réseau inférieurs à ceux des pays voisins.

En 2019, selon Eurostat, la **part du plus grand producteur d'électricité** dans l'ensemble de l'électricité générée était plus grande en Belgique (39,55 %) qu'en Allemagne (22,40 %) mais plus faible qu'en France (65,59 %). Dans sa dernière étude sur l'approvisionnement des clients industriels en Belgique¹³, la CREG indique qu'*Electrabel* a fourni, en 2020, 49 % des grands clients industriels pour 57 % de la consommation totale facturée à ces clients. Le deuxième plus grand fournisseur est *Luminus* (près de 17 % de parts de marché), suivi par *Arcelor* (environ 6 % de parts de marché), qui a développé ses propres activités d'approvisionnement au cours des dernières années. Trois entreprises détiennent donc près de 80 % des parts de marché.

Avantage compétitif sur le gaz

Le prix du gaz payé par les entreprises intègre trois composantes : le coût réel de l'énergie, les coûts de réseau ainsi que les taxes et autres prélèvements. Ainsi, en Belgique, en 2020, le gaz coûtait en moyenne, pour un consommateur intermédiaire (de 10 000 GJ à 99 999 GJ, tranche I3), 1,71 centime pour l'énergie, 0,21 centime pour les coûts de réseau et 0,58 centime en taxes et prélèvements (Eurostat). Le poids de la composante énergie est donc plus important dans le prix du gaz que dans le prix de l'électricité.

12 Febeliec, Deloitte (2021), *Benchmarking study of electricity prices between Belgium and neighboring countries* : <http://www.febeliec.be/data/1616053413Benchmarking%20study%20electricity%202021%20FINAL.pdf>.

13 Commission de régulation de l'électricité et du gaz (2021), *Etude relative à la fourniture d'électricité des grands clients industriels en Belgique en 2020* : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2285>.

D'importance moindre que l'électricité pour la compétitivité des entreprises, l'étude comparative de la CREG mentionne que les consommateurs industriels de gaz en Belgique disposent d'un avantage compétitif substantiel dans les cinq secteurs passés en revue. Parmi les secteurs analysés, l'industrie chimique, la métallurgie ou la cokéfaction et le raffinage sont très intensifs en gaz dans la production de valeur ajoutée. À l'inverse de l'électricité, le bas prix du gaz permet à ces secteurs d'avoir un coût énergétique limité rapporté à la valeur ajoutée.

Selon les chiffres fournis par Eurostat, le prix du gaz pour les consommateurs industriels est nettement plus faible en Belgique que dans les pays voisins ou que la moyenne européenne, quelle que soit la tranche de consommation.

Au cours des deux dernières années, l'évolution du prix du gaz a différé selon la tranche de consommation. Les tarifs ont reflué entre le premier semestre 2019 et le premier semestre 2021 pour les tranches I1, I2, I3 et I4, à l'inverse de l'évolution pour les plus grands consommateurs I5 et I6. Au premier semestre 2021, le prix du gaz a augmenté de 35,6 % dans la tranche I5 et de 92,6 % dans la tranche I6 par rapport au deuxième semestre 2020, parallèlement à la reprise économique. Au deuxième semestre 2021, parallèlement à l'accélération de la reprise économique, le prix du gaz a continué à se redresser pour finalement exploser. Ce renchérissement du prix est nourri tant par une demande dépassant l'offre que par des facteurs géopolitiques, climatiques et d'approvisionnement¹⁴. La flambée du prix du gaz affecte à la fois les entreprises et les ménages recourant à cette énergie, mais aussi les prix de l'électricité lorsque le gaz est utilisé comme moyen de production. Le gaz coûtera d'autant plus cher pour les consommateurs (particuliers et industriels) que le poids de la composante énergie est prépondérant dans la structure du prix.

La décomposition du prix du gaz – énergie, coûts de réseau, taxes – issue d'Eurostat montre que, pour la plupart des catégories de consommateurs, les tarifs sur l'ensemble des composantes favorisent la Belgique (voir l'avantage compétitif identifié par la CREG). Toutefois, cet avantage pourrait se résorber car la composante énergie pèse plus dans le prix payé pour le gaz en Belgique que dans les pays voisins.

Tableau 2-2. Prix industriels du gaz au premier semestre 2021

Sans TVA et autres taxes récupérables, en eurocents par kWh.

	UE27	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Bande I1 : Consommation < 1 000 GJ	4,77	3,77	4,70	4,91	
Bande I2 : 1 000 GJ < Consommation < 10 000 GJ	4,01	2,80	4,05	4,21	6,93
Bande I3 : 10 000 GJ < Consommation < 100 000 GJ	3,03	2,21	3,19	3,43	4,22
Bande I4 : 100 000 GJ < Consommation < 1 000 000 GJ	2,45	1,98	2,65	2,34	2,79
Bande I5 : 1 000 000 GJ < Consommation < 4 000 000 GJ	2,29	1,98	2,37	2,06	2,61
Bande I6 : Consommation > 4 000 000 GJ	2,26	2,08	2,50	2,04	2,50

Source : Eurostat.

14 Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (2021), *Étude relative à la hausse des prix de l'électricité et du gaz en Belgique* : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2289>

La **concurrence** sur le marché du gaz s'est renforcée au cours des dernières années selon le dernier rapport de la CREG sur la fourniture de gaz aux grands clients industriels en 2020¹⁵. Reflet d'une diminution de la concentration du marché, les trois plus grands fournisseurs se partageaient 44,9 % du marché en 2020, contre 48,2 % en 2019 et 47,9 % en 2018. Le fournisseur historique, *Eni*, en absorbait 20,5 % en 2020 contre 13 % pour *Engie* et 11,4 % pour *Total*.

Prix élevés et concurrence restreinte dans les télécommunications

Les télécommunications ne sont pas bon marché en Belgique. Ainsi, une des composantes du Digital Economy and Society Index (DESI) est le *broadband price index*, celui-ci examine l'importance des différents prix de la bande fixe dans un pays. Au plus l'indice est élevé, au plus les abonnements sont abordables pour les utilisateurs. La Belgique se classe à la 25^e place (avec un indice de 34,6 %) en 2021, juste devant le Portugal et Chypre. À titre de comparaison, la France est 4^e avec 71,0 %, l'Allemagne 8^e avec 67,0 %, les Pays-Bas 19^e avec 48,4 % tandis que l'Union européenne affiche un score de 58,3 %. Dans sa dernière étude comparative des prix des télécoms sur le marché résidentiel¹⁶, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) renseigne la Belgique comme un pays où les prix pratiqués sont relativement élevés par rapport à ceux pratiqués dans les pays voisins, bien que le réseau soit de meilleure qualité.

Cela peut s'expliquer, entre autres, par la faiblesse de la concurrence sur ce marché. Selon le Digital Scoreboard de la Commission européenne, la part de marché des nouveaux entrants pour les abonnements à large bande fixe en juin 2020 était de 54,7 % en Belgique. En Allemagne, la part de marché des nouveaux opérateurs atteignait 61,0 %, contre 59,9 % aux Pays-Bas et 58,8 % en France et 60,6 % pour la moyenne européenne. Les opérateurs historiques restent des acteurs importants dans les pays étudiés, et en particulier en Belgique.

2.4. Intégrer davantage l'innovation au coeur des opérations courantes des entreprises

La Belgique rentre dans le groupe des « champions de l'innovation »

Selon l'European innovation scoreboard¹⁷ (EIS) qui évalue les performances en matière de recherche et d'innovation dans une économie, notre pays rentre en 2021 dans le groupe de tête des « champions de l'innovation ». Avec des résultats nettement supérieurs à la moyenne européenne, la Belgique rejoint le Danemark, la Finlande et la Suède. L'amélioration des performances d'innovation entre 2020 et 2021 résulte de la forte progression des dépenses d'innovation hors R&D (+57 % à un an d'écart) et du nombre de nouveaux doctorants diplômés (+30 % à un an d'écart), mais également des compétences numériques, du capital-risque et de la productivité des ressources. La Belgique affiche aussi des scores supérieurs à la moyenne européenne pour les indicateurs liés au changement climatique. Nos principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France, Pays-Bas) appartiennent au groupe des « innovateurs notables », avec des résultats supérieurs à la moyenne européenne.

15 Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (2021), *Étude sur la fourniture en gaz naturel des grands clients industriels en Belgique en 2020* : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2239>

16 Institut belge des services postaux et des télécommunications (2021), *Étude comparative des prix des services télécoms en Belgique et dans les pays voisins* : <https://www.ibpt.be/operateurs/publication/communication-du-20-decembre-2021-concernant-le-tude-comparative-des-prix-des-services-telecoms-en-belgique-et-dans-les-pays-voisins-en-2021>

17 European Commission, European innovation scoreboard <https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/statistics/performance-indicators/european-innovation-scoreboard>

Les points forts de la Belgique résident dans :

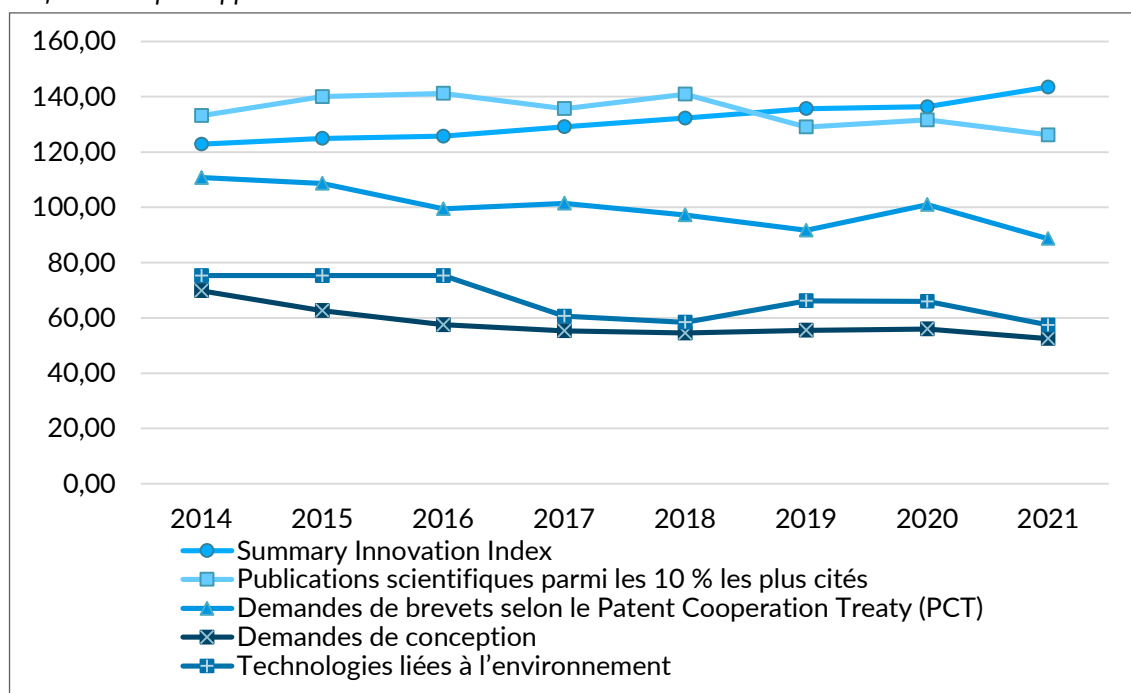
- l'attractivité qu'elle exerce sur les doctorants étrangers ;
- l'excellence de son système de recherche, mesuré notamment par le nombre de PME innovantes collaborant avec d'autres partenaires ;
- le nombre d'entreprises fournissant une formation TIC.

Les points faibles (graphique 2-5) de notre pays se situent dans :

- les demandes de brevets selon le Patent Cooperation Treaty (PCT) ;
- les demandes de conception ;
- les technologies liées à l'environnement ;
- les publications scientifiques parmi les 10 % les plus cités.

Graphique 2-5. European Innovation Scoreboard, Belgique

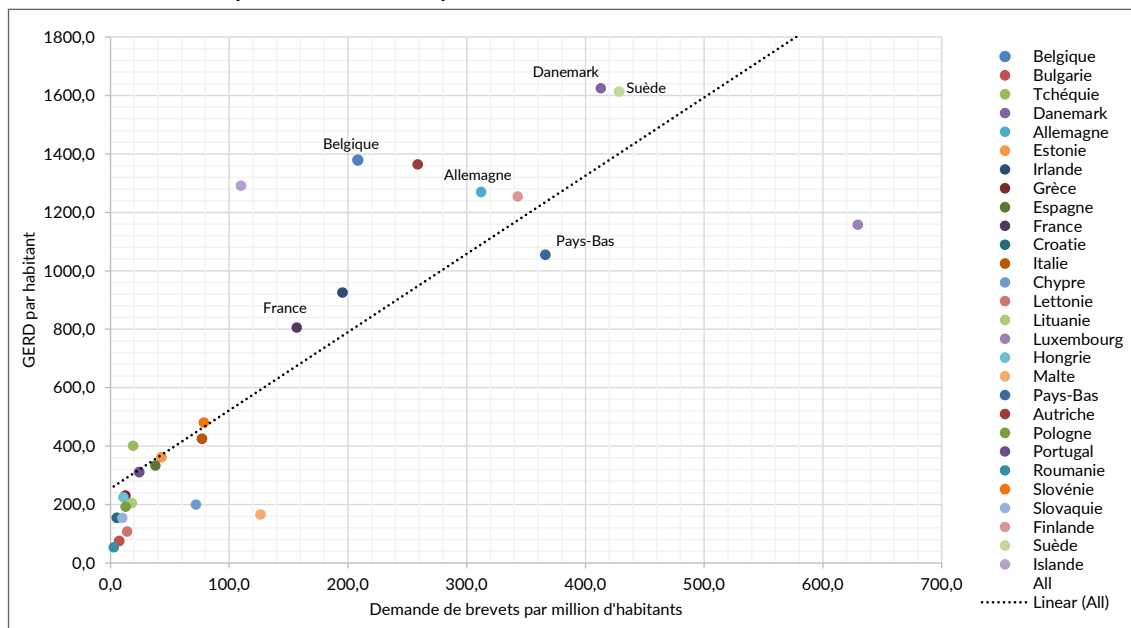
Performance par rapport à UE 2010 = 100.



Source : Commission européenne.

La courbe de tendance présentée au graphique 2-6 indique une corrélation positive entre les demandes de brevets à l'Office européen des brevets (OEB) par million d'habitants et les dépenses de R&D par habitant en 2020. Dès lors, plus les dépenses de R&D sont élevées et plus le nombre de demandes de brevets produites par un pays tend à l'être également. Les États membres de l'UE27, comme la Roumanie et la Bulgarie, qui ont dépensé moins de 100 euros par habitant en R&D, ont produit moins de 10 demandes de brevets par million d'habitants en 2020. Les dépenses de la Belgique s'élèvent à 1.379 euros par habitant pour 208 demandes de brevets. Par comparaison, les dépenses du Danemark et de la Suède s'établissent à plus de 1.600 euros par habitant pour respectivement 413 et 428 demandes de brevets par million d'habitants.

Graphique 2-6. Demandes de brevets adressées à l'OEB par million d'habitants et dépenses de R&D par habitant, 2020



GERD : Gross domestic expenditure on R&D (les dépenses intérieures brutes de R&D).

Source : Eurostat.

Pour les technologies liées à l'environnement, la Belgique accuse un retard sur ses principaux partenaires commerciaux et sur le Danemark et la Finlande durant la période considérée (2015-2019). De plus, entre 2018 et 2019, la part belge des brevets sur les technologies liées à l'environnement a diminué de 3,58 points de pourcentage, soit la plus grande baisse des pays considérés durant cette période.

Tableau 2-3. Brevets sur les technologies liés à l'environnement, 2015 - 2019

En pourcentage du total.

Pays	2015	2016	2017	2018	2019
Danemark	18,51	23,64	20,64	24,28	21,33
Allemagne	13,68	13,77	14,36	14,91	13,23
Finlande	13,33	13,4	13,47	13,06	12,71
France	13,2	12,16	12,85	13,31	12,44
Suède	13,6	13,92	13,92	12,5	12,04
Pays-Bas	10,34	11,23	11,27	10,77	9,44
Belgique	10,31	10,83	11,25	11,67	8,09

Source : OCDE.

Contribution baissière de la PTF à la croissance du PIB

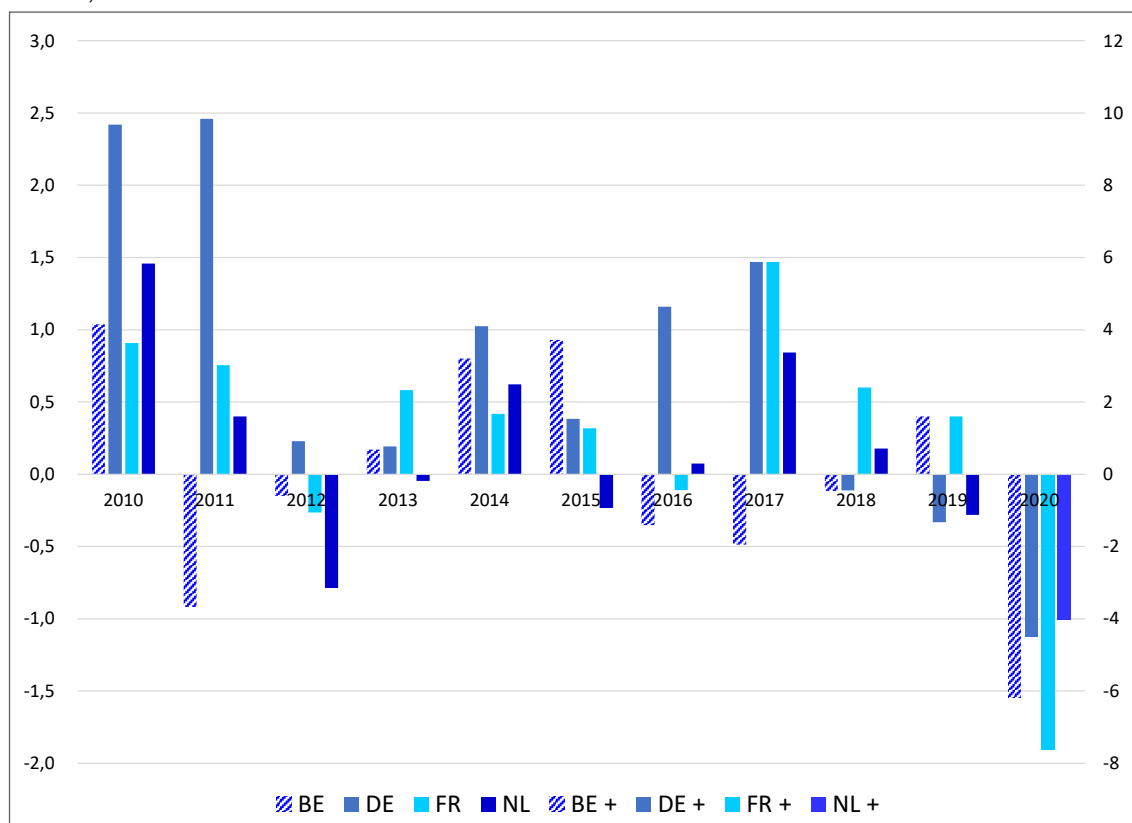
En 2020, à l'instar des autres pays sous-étude, la productivité totale des facteurs (PTF) de la Belgique a affiché un taux de croissance négatif sans précédent (-6,18 %) consécutif à la pandémie de Covid-19. Sur la période 2010-2020 (graphique 2-7 a), la productivité totale des facteurs de

la Belgique et de ses partenaires a évolué en dents de scie, enregistrant des variations annuelles positives et négatives. L'examen de trois périodes de dix ans entre 1990 et 2019 témoigne aussi du profil baissier du taux de croissance annuel moyen de la PTF (graphique 2-7 b), ce qui peut traduire un affaiblissement de la capacité d'innovation, en dépit de dépenses en R&D relativement élevées (voir les résultats belges dans l'European innovation scoreboard). Ce paradoxe s'explique notamment par des dépenses en R&D qui ne débouchent pas encore suffisamment sur une véritable création de nouveaux produits rentables¹⁸.

Cette tendance baissière de la croissance de la PTF contribue au ralentissement de la productivité du travail observé en Belgique, dans les économies voisines et dans la plupart des pays industrialisés. Cependant, alors que la PTF s'affaiblit, l'apport de l'intensité capitaliste à la croissance du PIB, demeure comparativement plus élevé et stable, avec une prédominance du capital non-TIC sur le capital TIC¹⁹. D'autre part, les investissements en actifs incorporels (plus spécifiquement leur composante non-TIC R&D) ont connu depuis 2010, un remarquable essor avec une croissance annuelle moyenne de +4,3 % entre 2010 et 2019 contre une croissance de +2,5 % pour les actifs corporels. Leur part dans le total des actifs fixes est dès lors passée de 14,5 % en 2010 à 20,7 % en 2019, avant de fléchir à 18,2 % en 2020. Les dépenses en R&D se sont accrues en pleine crise du Covid-19 (+0,4 % par rapport à 2019) contrairement aux autres catégories d'actifs.

Graphique 2-7. Croissance de la productivité totale des facteurs

a. En %, évolution à un an d'écart.

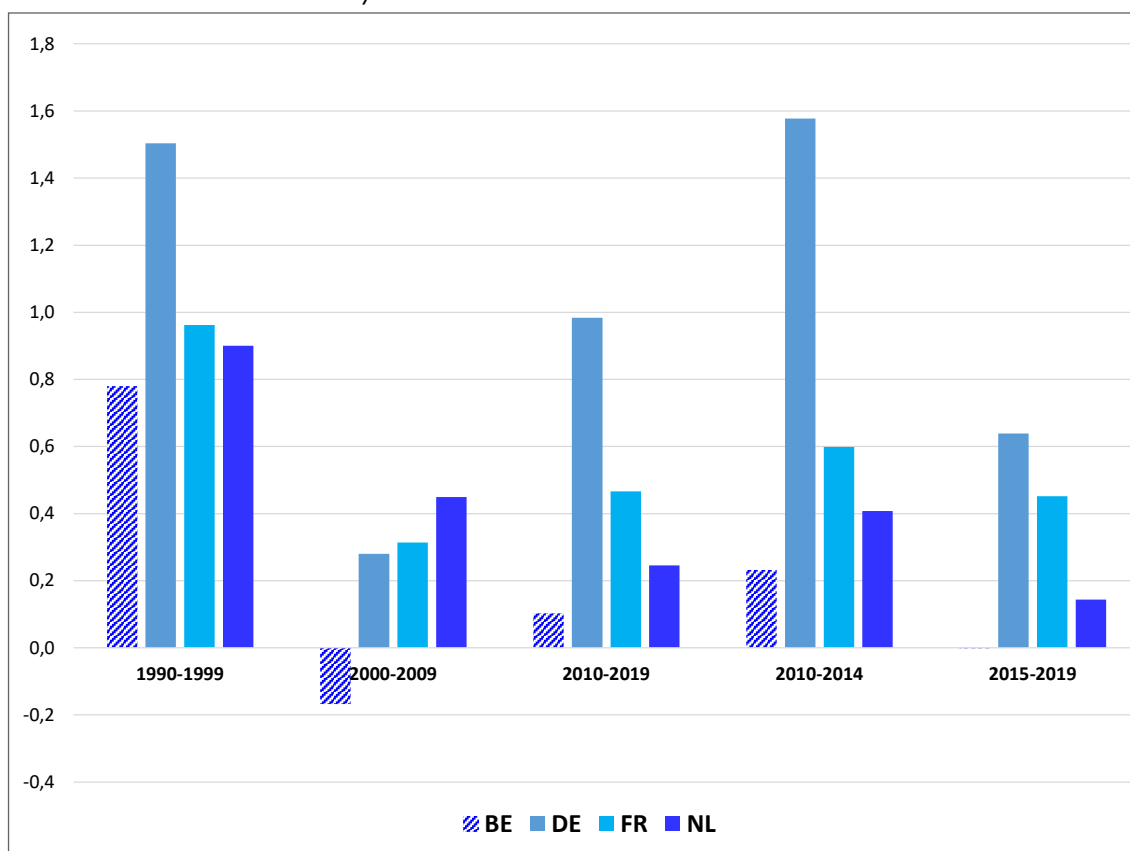


18 Banque nationale de Belgique (2017), Revue économique septembre 2017 :

<https://www.nbb.be/fr/revue-economique/septembre-2017>

19 Sur la période 2010-2019, le rapport étant de 60 % en moyenne pour le capital non-TIC contre 40 % pour le capital TIC.

b. Taux de croissance annuel moyen.



Les données relatives à la dernière année se lisent sur l'échelle de droite.

Source : OCDE, Ameco.

2.5. La Belgique performante en matière d'économie numérique mais en retard pour la 5G

La Belgique est un des pays de l'Union européenne qui performe le mieux dans l'économie numérique. Selon le Digital Economy and Society Index (DESI)²⁰ de la Commission européenne qui mesure l'intégration du numérique dans une économie, la Belgique se classe à la 12^e place européenne en 2021, en recul par rapport aux années précédentes. Elle obtient un score de 53,7 tandis que l'Union européenne se situe à 50,7. Le Danemark, la Finlande et la Suède composent le trio de tête. Les trois économies voisines de la Belgique performent tantôt mieux que notre pays (Pays-Bas, 4^e), tantôt moins bien (Allemagne, 13^e et France, 16^e).

Le DESI est subdivisé en quatre sous-indicateurs. La Belgique se distingue pour l'intégration des technologies numériques dans les entreprises (6^e) tandis qu'elle est peu performante dans les services publics numériques (17^e), en raison d'une faiblesse importante dans l'open data et d'une offre encore trop faible en services publics numériques à destination des particuliers. Ce constat ne s'applique aux entreprises. Les services publics numériques devraient se développer avec la numérisation et la modernisation des activités des services publics fédéraux de la Justice et de

20 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/desi>

la Santé, comme le prévoit le PRR. La Belgique rencontre une situation contrastée en matière de **connectivité**, affichant de bons résultats pour le réseau fixe et la couverture internet à haut débit et de mauvaises performances dans la préparation et le déploiement de la 5G. Ce dernier point devrait cependant évoluer favorablement avec la mise aux enchères de bandes 5G au début 2022. La Belgique se situe à la 10^e position au niveau du **capital humain**, en particulier grâce aux nombreuses entreprises qui forment leurs salariés aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Le renforcement du capital humain devrait se poursuivre grâce à des mesures dédiées dans le PRR.

Tableau 2-4. Indicateur DESI et sous-indicateurs, 2021

Score en %, position entre parenthèses.

Indicateur	Belgique 2020	Belgique 2021	Allemagne 2021	France 2021	Pays-Bas 2021	UE 2021	Meilleur score 2021
DESI global	51,1 (10)	53,7 (12)	54,1 (13)	50,6 (16)	65,1 (4)	50,7	70,1 (DK)
Capital humain	51,4 (10)	50,8 (10)	55,3 (7)	47,4 (14)	61,5 (3)	47,1	71,1 (FI)
Connectivité	45,9 (12)	48,4 (16)	58 (6)	47,4 (17)	68,4 (2)	50,2	47,1 (DK)
Intégration des technologies numériques	46 (5)	49,8 (6)	35,5 (17)	34,8 (18)	50,7 (5)	37,6	59,5 (FI)
Services publics numériques	61,2 (17)	65,8 (17)	67,5 (16)	73,0 (13)	79,9 (8)	68,1	91,8 (EE)

Source : Commission européenne, Digital Scoreboard.

D'après les chiffres du Digital Scoreboard de la Commission européenne qui alimentent le DESI, 84,5 % des ménages belges avaient une connexion à large bande fixe en 2020 contre 77,0 % pour l'ensemble de l'Union européenne. La Belgique (7^e) ne devance que la France (70,5 % en 2019), l'Allemagne (2^e avec 91,7 %) et les Pays-Bas (3^e avec 89,9 %) performant mieux. Du côté des entreprises, 96,9 % disposent d'une connexion à large bande fixe en Belgique (4^e) en 2020, un ratio supérieur à celui observé en France (5^e avec 95,8 %), en Allemagne (7^e avec 95,4 %) et aux Pays-Bas (9^e avec 95,1 %). La moyenne européenne s'établissait en 2020 à 93,0 %.

La Commission européenne a élaboré un indicateur d'intensité numérique²¹ des entreprises, lequel représente une des composantes du DESI. 28 % des entreprises belges avaient en 2021 une intensité numérique élevée ou très élevée. Ainsi, la Belgique se situe à la 8^e place de l'UE27, derrière les Pays-Bas (5^e avec 36 %) et devant l'Allemagne (11^e avec 25 %) et la France (24^e avec 14 %). Dans l'Union européenne, 22 % des entreprises enregistrent une intensité numérique élevée à très élevée. La Suède affiche la meilleure performance européenne avec 47 % d'entreprises. La Belgique dispose donc d'entreprises compétitives sur le plan du numérique par rapport aux économies voisines et à l'ensemble de l'Union européenne.

L'Institute for Management Development (IMD) publie chaque année un *World Digital Competitiveness Ranking*²² de 64 pays. Dans la dernière édition (2021, la Belgique figure à la 26^e place sur 64, derrière les Pays-Bas (7^e), l'Allemagne (18^e) et la France (24^e). Comme le DESI 2021 l'avait déjà souligné avec la composante du capital humain, la Belgique obtient de très bons résultats au niveau des connaissances (21^e), et présentent des points forts en matière de dépenses publiques totales pour l'éducation (8^e) et de dépenses totales en R&D (11^e). Son gros point faible réside cependant dans le petit nombre de diplômés en sciences (59^e). Sur le plan de la technologie,

21 Le Digital Intensity Index (DII) est un indicateur composite, dérivé de l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises. De 0 à 3, l'intensité digitale est très faible ; de 4 à 6, elle est faible ; de 7 à 9, elle est élevée ; de 10 à 12, elle est très élevée.

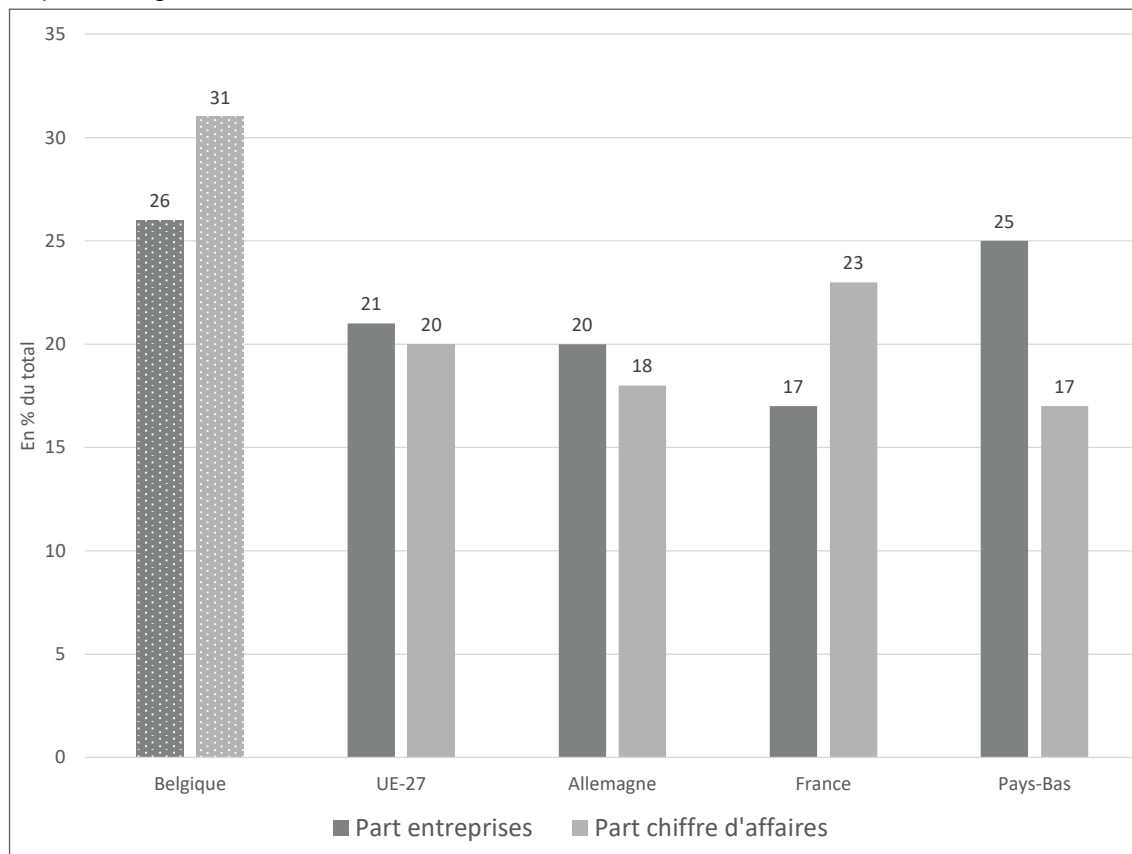
22 <https://www.imd.org/centers/world-competitiveness-center/rankings/world-digital-competitiveness/>

la Belgique se situe à la 29^e place, avec de bonnes performances pour les lois d'immigration (8^e) qui facilitent l'accueil de travailleurs étrangers, et pour le droit de propriété intellectuelle (10^e). Elle sous-performe en revanche dans le cadre technologique sous l'effet de la moindre couverture des réseaux sans fil, en particulier la 5G (59^e). L'IMD évalue également la préparation à l'avenir : la Belgique est bien positionnée pour les ventes en ligne (10^e) mais accuse un retard important en e-participation (56^e), opportunités et menaces pour les entreprises (44^e) et en peur de l'échec dans l'entrepreneuriat (47^e).

L'e-commerce constitue une composante majeure de la compétitivité d'un pays dans l'ère de l'économie numérique. La Belgique se distingue nettement dans ce domaine. Ainsi, les données d'Eurostat rapportent que 31 % des entreprises belges (hors secteur financier) ont eu recours à l'e-commerce en 2021 (26 % en 2020), dont 25 % utilisent des outils de vente en ligne (sites internet, applications ou marketplaces). En comparaison, la moyenne européenne se situe à 23 % d'entreprises ayant pratiqué l'e-commerce en 2021 (21 % en 2020), dont 19 % via un outil de vente en ligne. Les entreprises belges, quelle que soit leur taille, sont plus nombreuses à pratiquer l'e-commerce que les entreprises des trois grands pays voisins. En Belgique, les grandes entreprises sont particulièrement actives dans l'e-commerce, représentant 31 % du chiffre d'affaires total des entreprises belges en 2020, contre 33 % en 2019 et 25 % en 2018. Dans l'UE, l'e-commerce représentait 20 % du chiffre d'affaires total, soit un ratio nettement inférieur au niveau belge. Les voisins de la Belgique ont également réalisé une part moindre de leur chiffre d'affaires dans l'e-commerce en 2020 (17 % pour l'Allemagne, 23 % pour la France et 17 % pour les Pays-Bas). Les consommateurs belges recourent davantage à l'e-commerce puisqu'en 2020, 73 % des belges avaient commandé en ligne au cours de l'année écoulée.

Graphique 2-8. Poids de l'e-commerce dans le total des entreprises et du chiffre d'affaires, 2020

En pourcentage.



Source : Eurostat, Statbel.

Le *Women in Digital Index*²³, élaboré par la Commission européenne, évalue la présence des femmes dans le numérique. Douze indicateurs sont structurés autour de trois volets (utilisation d'internet, compétences des internautes et compétences des spécialistes et emploi). La Belgique a obtenu en 2021 un score de 55,6, ce qui la place au 12^e rang européen, derrière ses trois pays voisins. La moyenne européenne s'élève à 53,2. Les différences majeures entre hommes et femmes se marquent, en Belgique, dans la participation à des cours en ligne, les compétences informatiques, les diplômés en « science, technology, engineering and mathematics » (STEM) (8 femmes pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans contre 20,7 hommes pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans) et dans la part d'emploi des spécialistes dans les TIC chez les femmes (1,9 % contre 7,8 % chez les hommes). En revanche, la Belgique arrive à la 2^e place en ce qui concerne l'écart salarial (avec un score de 11 %) contre 18 % dans l'UE, alors que la Suède occupe la première place (9 %).

2.6. Un dynamisme entrepreneurial insuffisant

En 2019, selon les statistiques structurelles, la Belgique comptait 699.084 entreprises²⁴ et présentait une densité d'entreprises pour 1.000 habitants (61) supérieure à l'ensemble de l'UE27 (57) et à l'Allemagne (33). Elle se situait par ailleurs juste derrière la France (63) mais éloignée des Pays-Bas (76). Entre 2010 et 2019, la population des entreprises belges a crû en moyenne annuellement de 1,8 %, témoignant toutefois d'une accélération au cours des dernières années (+2,1 % en moyenne entre 2015 et 2019). La plupart des entreprises belges sont des micro-entreprises (moins de 10 employés, 94,7 % de la population) tandis que 73 % des entreprises belges n'employaient aucun salarié en 2019. Cette proportion est similaire à celle de la France (72 %), plus faible que celle des Pays-Bas (81 %) mais nettement supérieure à celle de l'Allemagne (39 % des entreprises).

Dans son dernier rapport annuel²⁵, le Conseil National de la Productivité explique que les entreprises sans employé ont une propension moindre à la croissance et donc contribueraient le moins à la productivité. Hormis en Allemagne, la part d'entreprises sans employé a augmenté au cours des dernières années en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

Tableau 2-5. Taux de renouvellement (churn rate) des entreprises

En %, ensemble des entreprises.

	2010	2015	2018	2019
Belgique	9,79	9,32	9,78	10,79
Allemagne	17,28	14,87	16,70	21,59
France	19,64	14,71	15,66	16,67
Pays-Bas	17,65	15,83	15,56	16,77

Source : Eurostat, Structural Business Statistics.

23 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/women-digital-scoreboard-2021>

24 Les entreprises couvertes dans cette section sont celles des secteurs NACE B à N (*business economy*) hors holdings.

25 Conseil National de la Productivité (2021), *Rapport 2021* : https://cnp-nrp.belgium.be/publications/publication_det.php?lang=fr&KeyPub=466

Bien que le dynamisme entrepreneurial, mesuré par le taux de renouvellement (*churn rate*)²⁶, se soit renforcé en Belgique ces dernières années (+1 point de pourcentage entre 2010 et 2019), il reste nettement plus faible que dans les pays voisins. Comme le montre le tableau 2-5, l'Allemagne a également renforcé son dynamisme entrepreneurial (+4,3 points de pourcentage entre 2010 et 2019, principalement entre 2018 et 2019 avec +4,9 points de pourcentage). À l'inverse, la France et les Pays-Bas ont vu leur taux de renouvellement baisser entre 2010 et 2019. L'écart entre le dynamisme entrepreneurial de la Belgique et celui de ses pays voisins entre 2010 et 2019 s'est résorbé par rapport à la France et aux Pays-Bas mais s'est creusé par rapport à l'Allemagne. Parmi les autres pays de l'UE27, seule la Grèce affiche un taux de renouvellement inférieur à la Belgique en 2019.

L'examen du taux de renouvellement par classe de taille (en termes d'employés) indique un ratio toujours plus élevé dans les entreprises sans employé que dans les autres catégories d'entreprises. Comparativement à ses trois voisins, la Belgique affiche le taux de renouvellement dans les entreprises sans employé le plus faible en 2019. Dans les entreprises ayant 1 à 4 employés, le taux apparaît toutefois meilleur en Belgique (6,16) qu'en France (4,39). Dans celles comptabilisant 4 à 9 employés, seule l'Allemagne (3,67) présente un meilleur taux que la Belgique (3,03). La situation est similaire dans les entreprises de plus de 10 employés (1,60 pour l'Allemagne contre 1,39 pour la Belgique). Par conséquent, le dynamisme entrepreneurial s'améliore en Belgique avec l'augmentation de la taille des entreprises. Le désavantage compétitif par rapport à ses voisins se manifeste particulièrement pour la classe d'entreprises sans employé.

L'entrée de nouvelles entreprises sur un marché et la sortie des entreprises qui ne sont plus saines de ce marché permettent une réallocation efficace de l'emploi, de la productivité et du capital depuis ces dernières vers les premières. La Belgique a un taux de création d'entreprises parmi les plus faibles d'Europe avec 7,17 % en 2019, en comparaison avec celui des Pays-Bas (9,13 %), de l'Allemagne (10,76 %) et de la France (12,07 %). La Lituanie (19,35 %) enregistre le taux de création le plus élevé dans l'UE27. La Belgique présente également l'un des taux de disparition d'entreprises les plus bas (3,62 %), juste derrière la France (4,60 %). Au sein de l'UE27, les taux de disparition ont oscillé dans une fourchette comprise entre 3,01 % (Grèce) et 29,47 % (Bulgarie) en 2019.

En 2019, le taux de création d'entreprises dans la classe d'entreprises sans employé était plus faible en Belgique que dans les pays voisins. Par contre, pour les entreprises de 1 à 4 employés, la Belgique avait un taux de création (4,87 %) supérieur à celui des Pays-Bas (3,28 %). Pour les entreprises de 5 à 9 employés, le taux de création de la Belgique en 2019 (2,55 %) excédait celui de ses voisins, le même phénomène est observé chez les entreprises de plus de 10 employés (1,16 %). Le taux de disparition dans les entreprises sans employé s'avère plus faible en Belgique que dans les pays voisins, alors qu'il est plus élevé qu'aux Pays-Bas dans les entreprises de 1 à 4 employés (1,29 % contre 1,11 %), dans les entreprises de 5 à 9 employés (0,48 % contre 0,42 %) et dans celles de plus de 10 employés (0,23 % contre 0,20 %).

26 Selon Eurostat, le *churn rate* est la somme des taux de création (*birth rate*) et de disparition (*death rate*). Au plus ce taux est élevé, au plus le nombre de créations et de disparitions d'entreprises est élevé. Une création (*birth*) est le résultat d'une combinaison de facteurs de production dans laquelle aucune autre entreprise n'intervient. Il n'y a donc ni fusions, séparations, restructurations ou changement d'activité qui sont pris en compte. Une disparition (*death*) est le résultat de la dissolution d'une combinaison de facteurs de production dans laquelle aucune autre entreprise n'intervient. Il n'y a donc ni fusions, séparations, restructurations ou changement d'activité qui sont pris en compte. Tant les créations que les disparitions ne sont influencées par la réactivation d'une entreprise dans les deux ans.

Les entreprises belges affichent le taux de survie à 5 ans le plus élevé de l'UE27. En effet, plus de 62,39 % des entreprises créées en Belgique en 2014 étaient toujours actives en 2019, ce qui place la Belgique devant ses trois voisins. Aux Pays-Bas, le taux de survie à 5 ans atteint 59,47 % alors qu'il est de 48,80 % en France, de 38,54 % en Allemagne et de 45,02 % (en 2018) pour l'UE27 dans son ensemble.

La Belgique a également une part très faible d'entreprises à forte croissance²⁷ parmi les entreprises de plus de 10 employés (8,15 %) en 2019, ne devant dans l'UE27 que Chypre (3,40 %) ou la Roumanie (2,38 %). L'Allemagne se situe juste au-dessus de la Belgique (9,44 %) tandis que les Pays-Bas (14,46 %) et la France (12,12 %) occupent le haut du classement. Sur le front de l'emploi, les entreprises à forte croissance de plus de 10 employés occupaient 7,18 % des effectifs en Belgique en 2019. Notre pays se situe ainsi derrière la France (9,78 %), l'Allemagne (13,33 %) et les Pays-Bas (23,08 %).

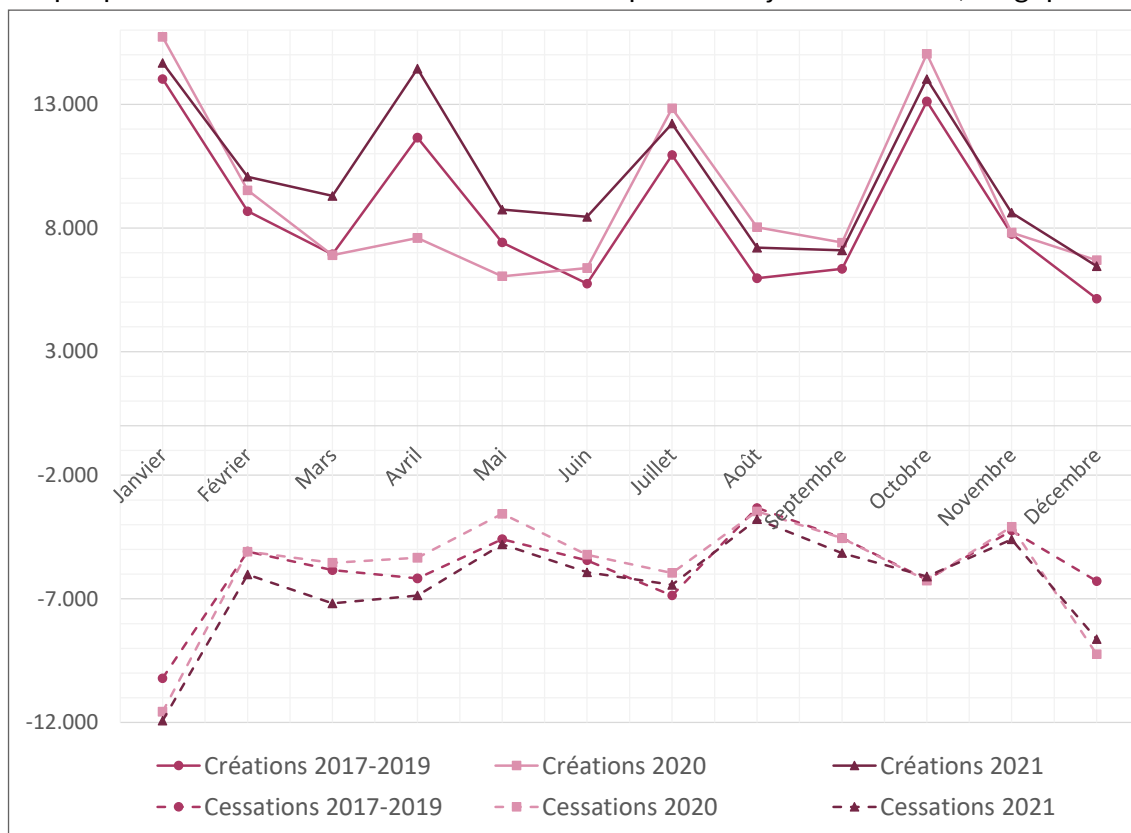
La crise du coronavirus et les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la pandémie ont également influencé la création et la cessation d'entreprises (graphique 2-9). En Belgique, un moratoire sur les faillites a permis le maintien en activité d'entreprises en difficulté temporaire. Selon les données sur les entreprises assujetties à la TVA, le niveau des créations de 2020 a été plus faible que les années précédentes et qu'en 2021, entre les mois de mars et juin. Par la suite, les créations de 2020 ont dépassé le niveau 2017-2019 à plusieurs reprises. En 2021, un plus grand nombre de créations a été relevé de mars à juin avant de rejoindre la tendance des années précédentes au second semestre. Tant en 2020 qu'en 2021, le nombre de cessations a été plus élevé en décembre que la moyenne de la période 2017-2019.

En 2020, le nombre de cessations a été légèrement inférieur à celui relevé durant les trois années précédentes, en particulier de février à juillet. En décembre 2020 et au début de 2021, le nombre de cessations a excédé celui des périodes précédentes, jusqu'au mois de juillet. L'écart a été particulièrement marqué avec les chiffres de l'année 2020. Le nombre de faillites, rapporté par Statbel, a diminué de 32,0 % entre 2019 et 2020, sous l'effet principal de la mise en place des deux moratoires au cours de l'année 2020 par le gouvernement (dont le deuxième a été d'application jusqu'au 31 janvier 2021), ainsi que pour des raisons administratives²⁸. En 2021, le nombre total de faillites a continué à baisser (-9,3 % sur un an), alors que les analyses économiques anticipaient un rattrapage de l'année 2020. Ce ralentissement du nombre de faillites est allé de pair avec une réduction du nombre d'emplois perdus dans ce cadre (-12,3 % en 2020 et -23,1 % en 2021). Les mesures de soutien ont ainsi contribué au maintien de l'emploi dans les entreprises belges.

27 Entreprise dont le personnel employé a crû au moins de 10 % par an au cours des trois dernières années avec au moins 10 employés au début de la croissance (Eurostat).

28 https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Ondernemingen/7.5%20Faillissementen/report_BRI_2021_12_FR.pdf

Graphique 2-9. Créations et cessations d'entreprises assujetties à la TVA, Belgique



Source : Statbel, calculs SPF Economie.

Selon le Conseil National de la Productivité et le Bureau fédéral du Plan²⁹, la faiblesse du dynamisme entrepreneurial belge pourrait expliquer le ralentissement de la croissance de la productivité belge. Une autre conséquence de ce faible dynamisme entrepreneurial peut être la zombification d'entreprises. Ce phénomène survient lorsqu'une entreprise n'est plus viable financièrement mais que son activité économique perdure. Une rétention de la main-d'œuvre qualifiée et de capital par ces entreprises peut alors se produire au détriment des start-up et autres entreprises viables. Cela peut ainsi amputer les gains de productivité des entreprises viables.

D'après le dernier rapport de l'OCDE et de la Commission européenne « The Missing Entrepreneurs 2021 »³⁰, près de 9 millions de personnes supplémentaires pourraient être entrepreneurs en Europe et près de 35 millions de personnes dans l'ensemble des pays de l'OCDE si tout un chacun était aussi actif dans la création d'entreprises que les hommes âgés de 30 à 49 ans. Les inégalités sociétales liées au sexe, à l'âge et à l'origine provoquent donc un large déficit au niveau de l'entrepreneuriat. En Belgique, en 2020, 13,4 % des travailleurs sont des indépendants, contre 11,6 % en France, 8,0 % en Allemagne et 15,8 % aux Pays-Bas, et contre 13,5 % dans l'Union européenne (chiffres issus de l'Enquête sur les forces de travail³¹). Le taux est stable en Belgique au cours des

29 Dumont, M. (2021), *Business dynamism and productivity growth in Belgium*, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles : https://www.plan.be/publications/publication-2124-fr-business_dynamism_productivity_growth_in_belgium

30 OECD/European Commission (2021), *The Missing Entrepreneurs 2021: Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self-Employment*, OECD Publishing, Paris : <https://www.oecd.org/industry/the-missing-entrepreneurs-43c2f41c-en.htm>

31 <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/lfs>.

dix dernières années. Derrière les Pays-Bas et devant la France et l'Allemagne, la Belgique enregistre en 2020 les plus grandes proportions d'indépendants dans les populations désavantagées et/ou sous-représentées :

- 9,4 % étaient des femmes (8,4 % en 2011),
- 12,0 % des immigrants (11,8 % en 2011),
- 9,2 % des jeunes entre 20 et 29 ans (6,8 % en 2011),
- 16,0 % des seniors entre 50 et 64 ans (16,2 % en 2011).

2.7. La Belgique attire les investissements étrangers mais le climat des affaires doit s'améliorer

La compétitivité d'un pays peut se renforcer par une capacité à attirer des investissements étrangers tout en garantissant un environnement économique sain aux entreprises locales.

Les investissements directs étrangers (IDE) représentent l'acquisition d'au moins 10 % des parts d'une entreprise domestique par une entreprise étrangère. Au plus les projets d'IDE sont nombreux dans un pays, au plus l'attractivité du pays est grande. Dans l'EY Attractiveness Survey 2021³², la Belgique garde sa cinquième place dans le classement européen en 2020³³, malgré l'incidence négative du coronavirus sur le nombre de projets (15 % de moins en regard de 2019). Elle se classe ainsi devant les Pays-Bas (8^e) mais derrière l'Allemagne (3^e) et la France, première destination européenne des investissements étrangers. La Belgique a été par ailleurs plus impactée que la moyenne européenne (-13 % de projets entre 2019 et 2020) et que l'Allemagne (-4 %) mais moins que la France (-18 %) ou les Pays-Bas (-24 %).

Tableau 2-6. Importance et parts de marché des investissements directs étrangers

Pays	Place		Nombre de projets		Parts de marché	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Belgique	5 ^e	5 ^e	267	227	4 %	4 %
Allemagne	3 ^e	3 ^e	971	930	15 %	17 %
France	1 ^e	1 ^e	1.197	985	19 %	18 %
Pays-Bas	6 ^e	8 ^e	255	193	4 %	4 %

Source : Ernst & Young Attractiveness Survey 2021.

Cette diminution du nombre de projets a entraîné une baisse de la création d'emplois de 5,6 % en 2020. En effet, la Belgique a enregistré 227 projets d'investissements étrangers en 2020, pour 5.098 emplois créés contre 267 projets pour 5.401 emplois créés en 2019. Tant le nombre de projets que d'emplois était déjà en retrait par rapport à 2018. 185 des projets 2020 sont des nouveaux projets d'investissements étrangers, retrouvant le niveau de 2018, tandis que 42 sont des projets d'expansion, ce qui équivaut à un nombre sensiblement inférieur à celui des années précédentes (94 en 2018 et 70 en 2019).

32 Ernst & Young (2021), *Pulling the right levers for future growth - EY Attractiveness Survey Belgium* : https://www.ey.com/en_be/attractiveness

33 Les pays couverts par cette enquête ne sont pas tous membres de l'Union européenne (Royaume-Uni, Turquie, etc.) tandis que tous les pays de l'UE n'ont pas été analysés (République tchèque, etc.).

La plupart des projets d'IDE sont réalisés dans :

- le secteur des services aux entreprises (44 projets),
- le secteur des transports et de la logistique (33 projets),
- l'industrie pharmaceutique (22 projets, en forte augmentation).

Les activités les plus plébiscitées sont :

- les ventes et le marketing (53 projets),
- l'industrie manufacturière (44 projets),
- les services aux entreprises (43 projets).

Les transports et la logistique ont généré le plus grand nombre de nouveaux emplois en 2020 (1.866), devant l'industrie pharmaceutique (883) et les services aux entreprises (483). La fourniture d'énergie a cependant engendré une création d'emplois plus intense par projet (111), bien loin devant les projets d'investissements étrangers dans le textile, l'habillement et le cuir (80 emplois par projet) et le transport et la logistique (57 emplois par projet).

En 2020, le Royaume-Uni, avec 35 projets, a été le principal pays investisseur en Belgique, suivi par la France (30 projets contre 42 un an auparavant) et les Pays-Bas (28 projets). En 2019, les États-Unis arrivaient en tête avec 45 projets (27 projets en 2020). Par contre, la Chine a doublé ses projets d'investissement dans notre pays sur un an, passant de 14 à 27 projets en 2020. Au niveau de la création d'emplois, la France (1.063), les États-Unis (979) et la Chine (740) sont les plus actifs dans leurs projets d'investissement.

Si la Belgique reste attractive en termes de projets d'IDE, seuls 35 % des investisseurs interrogés en 2021 prévoient un renforcement de son attractivité au sortir de la crise, contre 62 % pour l'Europe. 66 % des investisseurs envisagent toujours d'investir en 2022. L'EY Attractiveness Survey relève cependant quelques freins aux expansions et autres investissements en Belgique : le système fiscal - sa complexité et le niveau de taxation -, les coûts du travail et la stabilité politique, réglementaire et administrative. Les investisseurs craignent également une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la robotique ou encore de l'économie numérique et du big data. Face à ces difficultés, les investisseurs apprécient la culture entrepreneuriale belge, la qualité de la main-d'œuvre et la taille du marché domestique. Ils soulignent également le potentiel de croissance des investissements dans les technologies propres et les énergies renouvelables.

Dans sa dernière enquête d'investissement sur la Belgique³⁴, la Banque européenne d'investissement (BEI) aboutit aux mêmes conclusions que celle de Ernst & Young. Un certain nombre d'entreprises ont réduit leurs investissements en 2020 tandis que l'optimisme les a regagnées en 2021 : davantage d'entreprises belges envisagent à présent d'augmenter leurs investissements. En outre, 47 % des entreprises belges ont bénéficié d'aides financières lors de la crise du coronavirus (prêts garantis ou subsidiés, report de paiements, subsides ou autres), contre une moyenne européenne de 56 %.

La digitalisation constitue désormais la priorité des entreprises belges. Malgré les difficultés liées à la situation sanitaire, la Belgique reste un pays d'innovation puisque 38 % des entreprises ont développé ou introduit de nouveaux produits, processus ou services sur le marché. Ce taux correspond à la moyenne européenne de 36 %. Par ailleurs, 64 % des firmes interrogées ont mis en place au moins une technologie digitale avancée.

34 European Investment Bank (2021), *EIB Investment Survey Country Overview: Belgium* : <https://www.eib.org/en/publications/econ-eibis-2021-belgium>

Si les entreprises belges se montrent optimistes sur les conditions d'investissements (climat économique, financements internes, etc.), elles le sont moins quant à l'environnement institutionnel - le cadre législatif ou l'accessibilité de financements externes. Deux principales contraintes sont mises en avant : la disponibilité d'employés qualifiés (87 % des entreprises) et l'incertitude entourant le futur (68 % des entreprises). Seules 5 % des entreprises belges sondées se considèrent contraintes financièrement, c'est-à-dire des entreprises insatisfaites par le montant reçu, dont la demande a été rejetée, pour qui les coûts d'emprunt étaient trop élevés ou qui se sont découragées. Dès lors, notre pays inscrit la 6^e meilleure performance des pays européens, derrière la France et l'Allemagne.

À défaut d'une publication récente du Doing Business de la Banque mondiale, certaines composantes de l'IMD World Competitiveness Ranking³⁵ fournissent des informations complémentaires sur le climat des affaires en Belgique. Le système fiscal (63^e) et l'infrastructure basique (41^e) constituent des points faibles. Par contre, la Belgique obtient de bons résultats en matière de cadre sociétal (10^e), de productivité et d'efficacité (10^e) et d'éducation (10^e), où elle devance ses trois voisins. De plus, notre pays est mieux classé que l'Allemagne et la France pour la législation des entreprises (20^e) et les attitudes et valeurs (35^e).

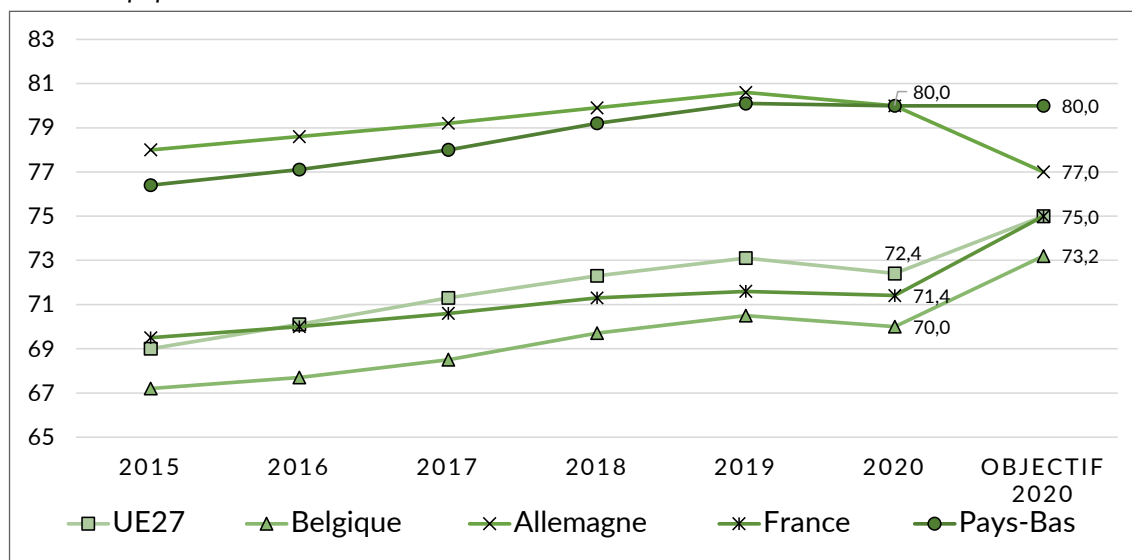
2.8. Un capital humain sous-exploité

La Belgique n'a pas atteint son objectif 2020 en matière d'emploi

D'après l'Enquête sur les forces de travail, en 2020, le taux d'emploi en Belgique a atteint 70,0 %. Il observait un recul de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2019 alors qu'il s'inscrivait en hausse depuis 2016 (objectif : 73,2 % en 2020) et que le taux de vacances d'emploi au quatrième trimestre de 2020 s'élevait à 2,9 %. Ce fléchissement du taux d'emploi, largement attribuable à la crise sanitaire, a été aussi constaté chez nos principaux partenaires commerciaux (DE : -0,6 point de pourcentage, FR : -0,2 point de pourcentage et NL : -0,1 point de pourcentage).

Graphique 2-10. Taux d'emploi

En % de la population totale des 20-64 ans.



Source : Eurostat, Statbel.

35 <https://www.imd.org/centers/world-competitiveness-center/rankings/world-competitiveness/>

Cependant, les derniers résultats trimestriels s'avèrent plus favorables. En effet, 71,4 % des 20-64 ans étaient au travail en Belgique au troisième trimestre de 2021, après 70,5 % au trimestre précédent et 70,2 % au troisième trimestre de 2020. Selon Statbel, la progression des effectifs au troisième trimestre de 2021 reflète l'entrée de jeunes sur le marché du travail (+23,6 %) : les jeunes qui terminent leurs études trouvent ou recherchent activement un emploi. Certains jeunes ont un job d'étudiant pendant les mois d'été. Au troisième trimestre de 2021, 880.000 personnes occupées en moyenne étaient absentes de leur travail pendant toute la semaine de référence. Les vacances d'été étant la raison principale de ne pas travailler toute la semaine (663.000 personnes).

Au troisième trimestre de 2021, un impact clair est constaté à la suite de l'assouplissement de l'obligation de télétravail décidé par le gouvernement. 38,2 % des personnes occupées ont travaillé parfois, habituellement ou toujours à domicile durant le troisième trimestre 2021. Ce pourcentage atteignait encore 43,5 % au deuxième trimestre 2021 (34,4 % au troisième trimestre 2020). Le pourcentage de personnes occupées qui travaillent toujours à domicile a sensiblement diminué, passant de 16,4 % au deuxième trimestre de 2021 à 10,3 % au troisième trimestre de 2021 (9,9 % au troisième trimestre 2020). Par contre, le nombre d'emplois vacants (+13,8 % par rapport au deuxième trimestre 2021) constitue un record depuis la création de cette enquête en 2012.

Le taux de vacance d'emploi a lui aussi progressé d'un trimestre sur l'autre, passant de 4,2 % à 4,7 % au troisième trimestre 2021. Ce taux s'accroît principalement dans les activités immobilières (+2,58 points de pourcentage), l'information et communication (+1,87 point de pourcentage) et l'industrie (+1,33 point de pourcentage). Par ailleurs, ce taux demeure le plus élevé dans l'hébergement et restauration (11,3%) et le plus faible dans le secteur non marchand (2,8 %).

Les données de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) traduisent également une très légère baisse de l'emploi intérieur (-0,02 %) impacté par le recul du nombre de salariés de 0,4 % alors que le nombre d'indépendants s'est accru de 1,7 % entre 2019 et 2020. Le repli du volume d'heures prestées par les salariés est toutefois plus marqué sur la période retenue (-7 %). Les services ont été les plus touchés : commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants. En 2021, l'évolution trimestrielle confirme aussi une hausse à un trimestre d'écart (entre le deuxième et le troisième trimestre 2021) de l'emploi intérieur de 0,6 % et à un an d'écart de 2,4 % (troisième trimestre 2020 par rapport au troisième trimestre 2021). L'augmentation de l'emploi à un trimestre d'écart en 2021 est principalement imputable aux commerces de gros et de détails, transports, hôtels et restaurants alors qu'à un an d'écart, les effectifs se sont essentiellement redressés dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien et dans les secteurs d'information et communication.

La compétitivité belge a besoin d'ingénieurs et de formation continue

L'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est qu'au moins 40 % des 30-34 ans dans l'UE27, obtiennent d'ici 2020 un diplôme d'enseignement supérieur. Avec un taux de 47,8 % en 2020, la Belgique a dépassé l'objectif européen et l'objectif qu'elle s'était fixé à l'horizon 2020 (47 %). Parmi nos principaux partenaires commerciaux, seule l'Allemagne avec une part de 36,3 % n'a pas atteint les 40 % fixés. En 2020, à l'exception de l'Allemagne, les hommes et les femmes des pays passés sous revue ont atteint l'objectif Europe 2020. Par ailleurs, les femmes ont mieux performé que les hommes en Belgique (femmes : 55,5 %, hommes : 40,2 %), en France (femmes : 52,1, hommes : 45,3) et aux Pays-Bas (femmes : 58,8, hommes : 49,2).

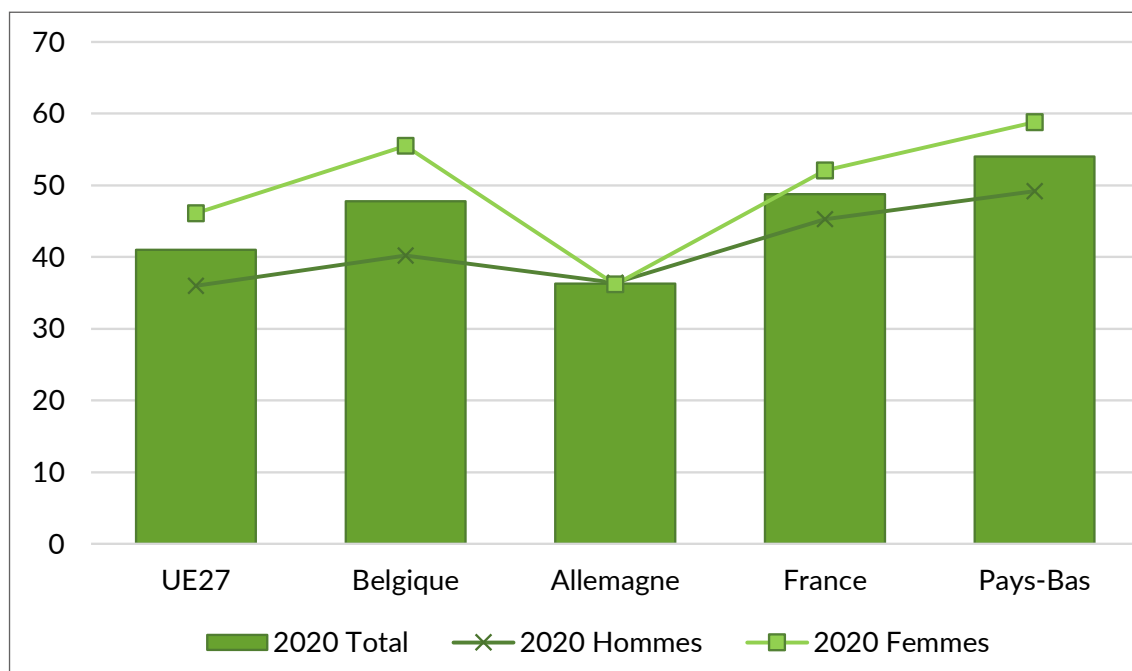
Malgré le résultat favorable dans l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la Belgique sous-performe dans la catégorie du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, mathématique, informatique, ingénieur, industrie de transformation et production (STEM), pour 1.000 habitants âgés de 20-29 ans. En effet, en 2019 (dernières données disponibles), notre pays n'a compté que 14,2 diplômés des STEM, ce qui représente un résultat largement en-dessous de la moyenne européenne (20,8 diplômés) et de la France avec 27,5 diplômés (meilleur score des

pays étudiés). En 2016, Agoria, la Fédération de l'industrie technologique, tirait déjà la sonnette d'alarme à propos de la pénurie d'ingénieurs qui se traduirait par une problématique structurelle. Cette carence pourrait constituer un frein au développement du tissu industriel et à l'innovation, à la propagation des nouvelles technologies et à la numérisation de notre économie.

Concernant la formation continue, l'Union européenne avec sa stratégie « Éducation et formation 2020 » visait un taux de 15 % des adultes participant à l'enseignement et à la formation continue en 2020. Le taux pour la Belgique, estimé à partir des résultats de l'Enquête sur les forces de travail, a atteint 8,5 % en 2020 (après un maximum de 9,7 % en 2019). Nos résultats sont largement inférieurs à l'objectif des 15 % et à la meilleure performance détenue par la Finlande (31 %). En outre, le dernier rapport du Conseil supérieur de l'emploi³⁶ souligne que la formation continue est un investissement dans l'avenir tant pour l'employeur avec un effet positif sur la productivité que pour le travailleur qui en tire une satisfaction professionnelle accrue et augmente les opportunités de carrière du travailleur, tant dans l'emploi actuel que dans le cadre d'emplois futurs ou de reconversion. L'augmentation du nombre de diplômés dans les STEM et du nombre de participants à la formation continue contribuent à l'amélioration de la productivité de notre économie.

Graphique 2-11. Titulaires de 30-34 ans d'un diplôme de l'enseignement supérieur scolaire

En %.

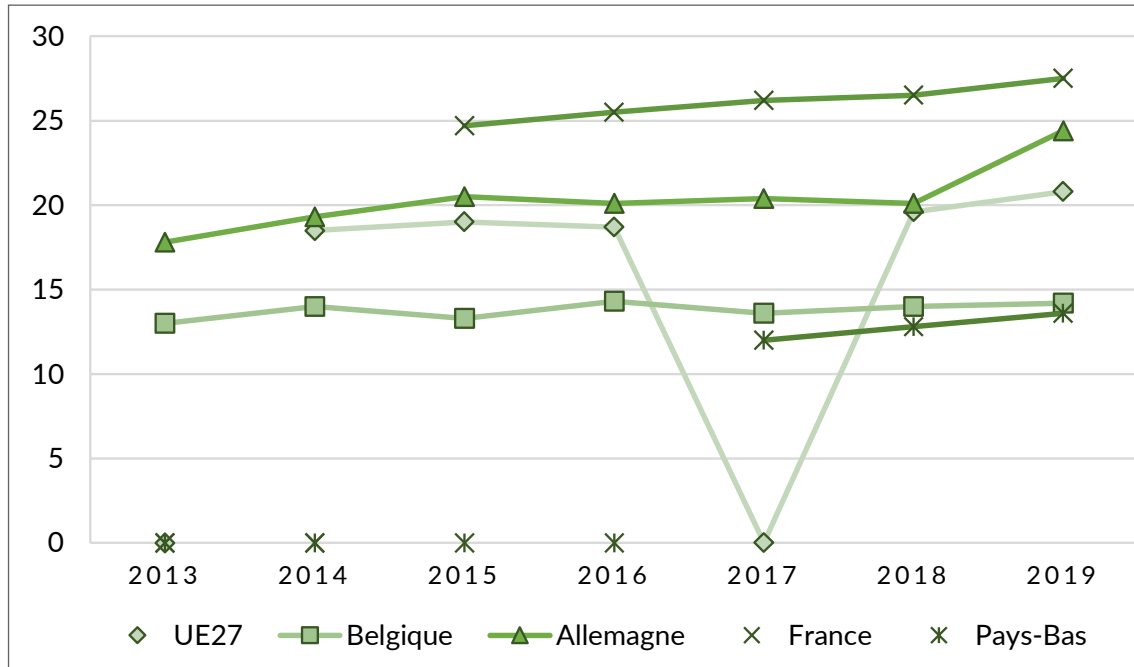


Source : Eurostat.

36 [Conseil supérieur de l'emploi, Rapport 2021 « La formation continue des salariés : investir dans l'avenir ».](#)

Graphique 2-12. Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, math., informat., ingén., indus. de transformation, production - pour 1000 habitants âgés de 20-29 ans

En nombre.



Source : Eurostat.

Liste des abréviations

Liste des abréviations pays (ISO)

AT	Autriche
AU	Australie
BE	Belgique
BG	Bulgarie
BR	Brésil
CA	Canada
CH	Suisse
CL	Chili
CN	Chine (République populaire de)
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
GB	Royaume-Uni
GR	Grèce
HR	Croatie
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IN	Inde
IS	Islande
IT	Italie
JP	Japon
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
KR	Corée (du Sud)
MT	Malte

MX	Mexique
NL	Pays-Bas
NO	Norvège
NZ	Nouvelle-Zélande
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
RU	Russie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie

Liste des autres abréviations

5G	Norme de cinquième génération
BEI	Banque européenne d'investissement
BfP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
CE	Commission européenne
CNP	Conseil National de la Productivité
CO ₂	Dioxyde de carbone
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CSU	Coût salarial unitaire
DESI	Digital Economy and Society Index
FIBC	Formation intérieure brute de capital
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Gigajoule
GWh	Gigawatt-heure
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICN	Institut des comptes nationaux
IDE	Investissements directs étrangers
IMD	Institute for Management Development
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
kWh	Kilowatt-heure
MWh	Mégawatt-heure
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEB	Office européen des brevets

PDE	Procédure de déficit excessif
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNEC	Plan national énergie-climat
PRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
STEM	Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
SPF	Service public fédéral
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be